71e ANNÉE (8e Série) N° 47 23 NOVEMBRE 1961

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Cinq nouvelles Messes votives pour les vocations. — I. *Messes pour les vocations sacerdotales*, 689 : — 1. Messe pour demander des vocations, 689. — 2. Messe pour la persévérance des appelés, 690. — II. *Messe pour l'obtention et l'épanouissement des vocations religieuses*, 692. — III. *Messes pour les cérémonies de profession :* — 1. Pour la profession des religieux, 693. — 2. Pour la profession des religieuses, 694.

Chronique de Théologie. — I. Encore l'Ecclésiologie (*suite*) : 1. Th. Camelot : *Le sens de l'Eglise chez les Pères latins*, 696. — 2. J. L. Witte, *Katholizität der Kirche*, 697. — 3. Y. Congar, *L'apostolicité de l'Eglise selon S. Thomas*, 697. 4. *Inspiration des Ecritures et apostolicité de l'Eglise*, 698. — 5. J. Hamer, *Le corps épiscopal uni au Pape*, 699. — 6. J. P. Torrell, *L'infaillibilité pontificale est-elle un privilège « personnel »* ? 700. — 7. A. de Bovis, *L'Eglise et son mystère*, 701. — 8. R. L. Nolasco, *La Iglesia visible, misterio de Cristo*, 703. — 9. J. Galot, *Dans le Corps mystique*, 703.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : L. Laberthonnière, *Les fruits de l'Esprit*, 704. — J. Subtil, *Retraites et récollections*, 704. — R. P. Bertsche, *Epouse du Christ*, 704. — Moine de Solesmes : *Retraite avec Dom Delatte*, 704.

PREDICATION

Immaculée Conception. — L'Immaculée Mère de Dieu, 353.

Parole des Pères. — 2e Dimanche de l'Avent (Clément d'Alexandrie). Splendeur de l'Incarnation, 355.

Conférence à des Religieuses infirmières. — Théologie du corps : III. Mystère glorieux, 356.

DIRECTION **:** Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE **:** M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE **:** M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ
REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	11	16 NF.
	Doctrine et Prédication.	13	19 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Connaissez-vous un ouvrage sur l'Histoire de la Vie religieuse ? Evolution de ses cadres et de sa spiritualité depuis les Pères du Désert jusqu'aux Instituts Séculiers.

R. — Il faudrait consulter Dom Patrice Cousin, *Précis d'Histoire monastique*, in-8, 596 p. Bloud et Gay, 1958, qui donne une abondante bibliographie ; — puis Dom Jean Leclercq, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, 2 in-8, Aubier, 1960 ; — Dom Stolz, *L'Ascèse chrétienne*, in-8, Chevetogne, 1948 ; — G. Thils, *Sainteté chrétienne*, avec large bibliographie, Lanoo, Tielt (Belgique), 1958 ; — Dom Jean Leclercq, *La vie parfaite*, *Le sens de la vie parfaite*, 2 vol., Turnhout, Brépols, 1948, 1950. L. Bouyer, *Le sens de la vie monastique*, Turnhout, 1950, — et le précieux Hélyot, *Histoire et costumes des ordres monastiques religieux...* (jusqu'au XVIIIe siècle), édit. 8 vol. Guincamp, 1838 (ne se trouve que d'occasion).

Q. — Pourrais-je obtenir quelques renseignements biographiques sur l'académicien Joseph de Pesquidoux ? Avec nomenclature de ses ouvrages ?

R. — Le comte Joseph de Pesquidoux est né en 1869, au pays bourguignon, à Savigny-les-Beaune. Il n'en est pas moins un fils authentique du pays d'Armagnac, où il a passé sa vie, surveillé ses biens, fréquenté les paysans et décrit leurs travaux, leurs mœurs et leurs fêtes. Il y est mort dans son domaine de Saint-Pierre-du-Houga (Gers), en 1946.

Dès avant 1914, il avait collaboré à *L'Opinion* ; après la guerre, il devint collaborateur du *Temps* et de la *Revue des Deux-mondes*. On avait remarqué ses chroniques de la vie rurale, exactes, savoureuses, peinture de tout un riche et pittoresque coin de terre. On fut heureux de les retrouver en volumes : *Chez nous* (1921) ; *Travaux et Jeux rustiques* (1921) ; *Sur la glèbe* (1922) ; *Le Livre de raison* (4 vol., 1925, 1928, 1932 et 1938) ; *L'Eglise et la Terre* (1935) ; *La Harde* (1936) ; *Gascogne*, dans l'excellente collection « Gens et pays de chez nous », De Gigord, 1939 ; *Sol de France*, pages choisies, 1942. — Avant de l'admettre dans son sein (1936), l'Académie française lui avait décerné dès 1927 son Grand Prix de littérature, et la Société des Gens de lettres lui attribuait elle-même le Prix de littérature régionaliste (1932), récompensant ainsi les mérites de celui dont Henri Pourrat (un autre régionaliste éminent!) pouvait écrire qu'il avait su « montrer qu'une promenade dans le monde des animaux, des plantes, des choses, même, peut donner des plaisirs aussi profonds à l'intelligence qu'une promenade dans le monde des pensées et des sentiments » — officier de la Légion d'honneur, juillet 1939 (promotion Zay).

Dans *L'Eglise et la Terre*, il a écrit quelques-unes des plus belles pages qui aient été consacrées au « curé de campagne ».

Son fils, Arnaud de Pesquidoux, né en 1907, continue la tradition et publie au *Monde*, sous le pseudonyme de Jean Taillemagre, d'excellentes chroniques recueillies en un premier volume, sous le titre *La Vie aux champs*, aux éditions de la Colombe, 1951.

A CONSULTER : *Etudes*, 5 juin 1933 : le peintre de l'Armagnac noir (L. de Mondadon) ; *Revue des Deux-mondes*, 1er mai 1937 (Fidus) ; *Larousse mensuel*, sept. 1937 (deux articles de F. Guirand, sur élection à l'Académie et son éloge de Bainville). — Son propre éloge a été fait par son successeur, Maurice Genevoix : voir *Doc. cath.*, 1948, 475 sq. et 494.

Q. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer quels sont les livres d'Alexandre Dumas (père) qui se trouvent à l'Index ? Ce recueil se borne à condamner « Omnes fabulæ amatoriæ » de l'auteur.

R. — Ne sont pas « directement interdits », si l'on en croit *Livres et Lectures* (n° 65, mars 1953, p. 107) : « *Monte-Cristo, Les Trois Mousquetaires, Vingt ans après, Le Vicomte de Bragelonne, Le Chevalier de la Maison Rouge, Joseph Balsamo, Ange Pitou, Le Capitaine Pamphile, La Tulipe noire, Histoire de mes bêtes, Histoire d'un casse-noisette, La Reine Margot, La Dame de Montsoreau, Les Quarante-Cinq, Ascanio, Les Deux Dianes, San Felice, Les Compagnons de Jéhu, La Guerre des femmes, Olympe de Clèves, La Bouillie de la Comtesse Berthe, Le Bâtard de Mauléon, ses Récits de Voyages et Mémoires* (10 vol.). »

Abbé G. ROUSSEL, Maître de chapelle de la cathédrale de Versailles. — **Classicisme musical français et piété chrétienne.** — (14 × 19), 102 p., 4 hors-texte et couverture originale, 7,80 NF. — Paris, Lethielleux, 1961.

Depuis quelques années, d'excellents disques et des concerts transmis par la radio révèlent au public que l'époque des Bossuet, des Racine, du château de Versailles, fut aussi celle d'éminents musiciens, en tête, les « trois grands », Marc-Antoine Charpentier, Fr. Couperin, Michel-Richard de Lalande. On pourrait en citer maints autres, qui ont aussi laissé des œuvres de valeur, par ex. L. Marchand, L. Cl. Daquin, A. Campra ; malheureusement de nombreux volumes de manuscrits sont encore en sommeil. C'est « du pain sur la planche » pour les vrais musiciens.

Ces œuvres ne se distinguent pas seulement par leur qualité artistique, beaucoup traduisent une foi profonde, sincère, joyeuse. Elles sont à leur place dans les offices liturgiques et au concert spirituel.

Ce petit livre ne prétend pas être un instrument de recherche, il veut simplement renseigner l'auditeur non spécialiste, il le fait avec conviction ; on préférerait parfois qu'elle fût plus sereine. Cette musique claire et noble, d'une piété authentique et équilibrée conquiert d'elle-même l'auditeur. Les concerts dirigés par l'A. y réussissent : puisse-t-il les multiplier !

(*Voir suite* p. 350).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Viennent de paraître :

Agnès RICHOMME

A L'ECOUTE DE NOTRE-DAME

Un vol. 14 x 19 cm. **8,40** NF

A partir de textes de l'*Ancien Testament* et des paroles de Marie rapportées par les *Evangiles*, 40 chapitres qui apporteront aux âmes religieuses lumière et affections.

Michel de KERDREUX

SAINTE THÉRÈSE DE LISIEUX

Perspectives pour le temps présent

Un Vol. 14 x 19 cm. **9,45** NF

Pour faire comprendre aux jeunes le message d'actualité de la petite Sainte, voici en 7 chapitres l'essentiel de la « petite voie » présenté à partir de faits concrets de sa vie et éclairée par des citations.

Vient de paraître pour la 72e année consécutive

AGENDA ECCLÉSIASTIQUE

de poche *LETHIELLEUX – 1962*

Le plus pratique — le plus complet : l'Ordo universel-Rituel d'urgence Bénédictions qu'on a l'occasion de donner en dehors de l'Eglise, etc...

***Format 9 x 16 cm., reliure souple pellior,* 3,30 NF. — *Reliure pleine peau* 8,00 NF**

PORTEFEUILLE SPÉCIAL destiné à protéger l'Agenda pendant plusieurs années 4,50 NF

L'ANNUAIRE - AGENDA CATHOLIQUE 1962 ***paraîtra début décembre***

PARIS VIe **P. LETHIELLEUX** EDITEUR 10, Rue CASSETTE

Vient de paraître :

Abbé Raymond VEILLET

LE CONCILE AU CATECHISME

Intéresser les enfants au futur Concile et les inciter à se préparer spirituellement, en fournissant à l'éducateur des matériaux qu'il adaptera au niveau intellectuel de ses groupes.

Un volume de 160 pages in-8 couronne **4,80** NF

EDITIONS SPES, 79, rue de Gentilly, PARIS-13e

LOURDES

PALAIS DU ROSAIRE

MAISON CATHOLIQUE

LISIEUX

Objets de piété

Fabrique d'HORLOGERIE BIJOUTERIE
E. MUGLER Fils
VALENCE (Drôme)

Bijoux pour Ménages
MONTRES en tous genres
Colliers - Médailles
Clips-Bracelets
Boucles
Bagues
etc...

Couteaux
COUVERTS
CARILLONS
Pendules Réveils Stylos
BICYCLETTES
Machines à coudre Jumelles
PHOTO · ARMES · T.S.F

FACILITÉS et conditions SPÉCIALES pour le Clergé

CRÉDIT
au gré du client

Catalogues FRANCO

Sonneries Electriques de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermond-Fd
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

VIENT DE PARAITRE :

Dom Gérard MERCIER, O.S.B.

LA LITURGIE, CULTE DE L'ÉGLISE

Sa nature, son excellence, ses principes fondamentaux, ses éléments constitutifs.

Ouvrage parfaitement à jour. Il constitue une mine précieuse de renseignements.
346 pages, jaquette en couleurs .... 13,50 NF.

•

Collection « La Prédication Nouvelle »

S. GRUN

LA VIE S'EST MANIFESTÉE

Sermons pour le Cycle de Noël
Une aide précieuse pour la prédication...... 6,00 NF.

EDITIONS SALVATOR, MULHOUSE (Ht-Rhin)

le chauffage des églises
résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
Nombreuses références

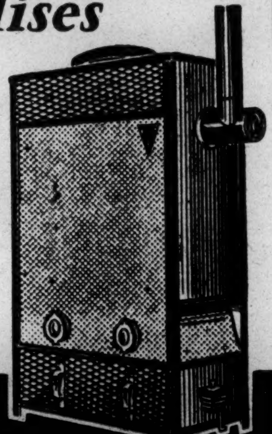

ETABL^ts
ENNCO CONSTRUCTEURS
88 AV ... 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)

NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

SUPPLEMENT AU DICTIONNAIRE DE LA BIBLE

Commencé par L. PIROT et A. ROBERT
Continué par H. CAZELLES et A. FEUILLET
professeurs à l'Institut catholique de Paris

FASCICULE XXXVI, « Pastorales » — « Paul », 26 NF

Prix spécial aux souscripteurs : **19,50** NF.

Les tomes I à VI (N° 1 à 35) et le N° 36 valent ensemble **597** NF
Le règlement de cette somme peut faire l'objet d'un large crédit sans frais pour l'acheteur.

LETOUZEY ET ANÉ, 87, Bd Raspail, Paris-VI

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 47. — 23 Nov. 1961

Cinq nouvelles Messes votives pour demander des vocations sacerdotales et religieuses et pour les cérémonies de profession

SOMMAIRE

I. *Deux Messes pour les vocations sacerdotales :* 1° pour demander des vocations ; 2° pour la persévérance des appelés.
II. *La Messe pour l'obtention et l'épanouissement des vocations religieuses.*
III. *Deux Messes pour les cérémonies de profession religieuse :* 1° pour les religieux ; 2° pour les religieuses.

La presse catholique ayant annoncé que le Saint-Siège avait approuvé de nouvelles Messes votives, plusieurs lecteurs nous ont demandé à ce sujet des précisions que nous leur donnons volontiers.

C'est à la requête de la S. Congrégation des Séminaires et Universités et de la S. Congrégation des Religieux que le Saint-Père a approuvé l'insertion dans le Missel romain (refondu selon les rubriques réformées) de cinq nouvelles Messes destinées d'une part à demander des vocations sacerdotales (2) et religieuses (1), et d'autre part à marquer de façon plus spéciale les cérémonies de profession tant des religieux (1) que des religieuses (1).

Les textes, préparés par les deux dicastères intéressés, ont été revus par la S. C. des Rites, qui a donné, le 1er juillet 1961, les décrets d'approbation conférant à ces textes un caractère liturgique. La plupart des chants et des péricopes scripturaires figuraient déjà dans d'autres messes, comme le lecteur s'en apercevra au premier coup d'œil. Les ornements à revêtir sont de couleur blanche.

I. — DEUX MESSES POUR LES VOCATIONS SACERDOTALES

A qui veut méditer sur la vocation sacerdotale en se servant du Missel romain, les textes ne manquent certes pas, tant dans l'*Ordinarium Missæ* que tout au long de l'année liturgique avec les formulaires du temporal, du sanctoral et de certains Communs, comme également dans plusieurs messes votives parmi lesquelles on pense d'abord à celle du Christ Prêtre Souverain et Eternel, insérée au Missel sous le pontificat de Pie XI et qui bénéficie d'ailleurs de facilités liturgiques spéciales (*Cod. rubr.* n. 385) lorsqu'elle est célébrée le premier jeudi ou le premier samedi du mois au cours d'exercices de piété en faveur de la sanctification sacerdotale [1].

Mais aucun formulaire n'existait qui pût servir, de façon plus adaptée, par exemple lors des *Journées de Vocations*, pour faire prendre davantage conscience au clergé lui-même, aux familles chrétiennes et spécialement aux enfants, de l'urgence de demander au Maître l'envoi d'ouvriers à la moisson et de la nécessité de réfléchir au problème de l'appel divin. Il était également souhaitable qu'existât un autre formulaire plus particulièrement centré sur la prière pour la persévérance des appelés et leur généreuse correspondance aux avances divines.

C'est pour répondre à ce double vœu qu'ont été composées ces deux Messes, qui figureront dans la prochaine édition typique du *Missale romanum*, et intitulées, l'une *Missa ad petendas vocationes ecclesiasticas*, l'autre *Missa pro vocationibus ecclesiasticis servandis*. Nous les présentons brièvement à nos confrères, en souhaitant qu'ils profitent, pour les utiliser, des possibilités assez larges qu'offre le nouveau Code des rubriques, tant pour la *célébration* même de ces Messes [2] que pour l'adjonction des *oraisons pour les vocations* à d'autres Messes, lorsque le jour liturgique le permet.

1. — LA MESSE POUR DEMANDER DES VOCATIONS SACERDOTALES

Les textes mettent en relief la sublimité de l'appel adressé par le Christ, comme ce fut le cas pour chacun des apôtres, à devenir un pêcheur d'hommes, l'*Ecce* de l'appelé, sa joie de vivre dans le temple pour se préparer à offrir le Saint-Sacrifice, son adhésion totale à Celui qui devient sa part d'héritage, sa reconnaissance pour la grâce insigne faite à son âme et sa prière pour que beaucoup d'autres ouvriers apostoliques assurent l'évangélisation du monde.

a) *Les chants.* — L'antienne d'*entrée* [3] réutilise heureusement l'introït de la Messe de la vigile de

[1] Signalons, qu'à *Rome*, le premier jeudi du mois, tous les prêtres peuvent dire cette Messe à titre personnel, donc sans référence obligatoire à des exercices collectifs, et dans ce cas, a précisé le Souverain Pontife, « *plenariam indulgentiam lucrari poterunt, quæ, separatim a divini Sacrificii applicatione, animarum defunctorum utilitati addici poterit* » (Synode romain, art. 26, § 3).

[2] Nous en disons un mot à la fin de cet article.

[3] Malgré les nouvelles directives officielles relatives aux chants d'entrée, d'offertoire et de communion (à savoir l'obligation de les appeler dorénavant, non plus introït, etc., mais *Antiphona ad introitum*, etc.), le texte officiel du décret porte encore *Introitus, Offertorium, Communio.*

saint André (29 novembre), disparue du Missel depuis la simplification des rubriques sous Pie XII, et où se trouvent tant de beaux textes sur la vocation elle-même et sur le zèle pour attirer au Christ les âmes (par ex. la Communion : *Dixit Andreas Simoni fratri suo : Invenimus Messiam, qui dicitur Christus ; et adduxit eum ad Iesum* [Jo., I, 41-42]). Cet introït est le *Dominus, secus mare Galileæ* de Mt., IV, 18-19, qui montre la vocation de Pierre et d'André : *Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum*[4]. Le verset psalmique est, comme au 29 novembre, *Cœli enarrant gloriam Dei.* On notera, en passant, à propos des textes de psaumes des cinq messes que nous présentons ici, que l'on a utilisé la version traditionnelle.

Le *graduel* est tiré du Ps 26, 4, *Unam petii a Domino,* avec le verset *Ut videam voluptatem Domini.* Le verset alléluiatique est du Ps. 83, 5, *Beati qui habitant.* Il sert de premier verset au temps pascal, suivi alors, après le nouvel *Alleluia,* du *Florete, flores* d'Eccli., XXXIX, 19. Après la Septuagésime, le trait est composé de trois versets (2-4) du Ps. *83, Quam dilecta tabernacula.* On voit que tous ces textes dépeignent l'allégresse de celui qui est appelé au service du Seigneur et qui s'épanouit dans sa maison sous l'influence de la grâce divine.

Le *Dominus, pars hereditatis meæ* (Ps. *15,* 5) était évidemment attendu, parmi les différents textes possibles, comme antienne d'*offertoire.* Quant à celle de la *Communion,* elle fait savoir les remerciements de l'élu pour la faveur du choix divin : *Venite, audite et narrabo* (Ps. *65,* 16).

b) *Les lectures.* — Le récit de la vocation de Samuel a été choisi comme premier texte (I Reg., III, 1-10) : *In diebus illis : Ministrabat puer Samuel Domino...* L'auteur sacré souligne la spontanéité et la générosité de la réponse : *Ecce ego, quia vocasti me,* plusieurs fois répétée, alors que les circonstances auraient pu permettre à l'élu de faire la sourde oreille. Il rappelle la nécessité d'être aux écoutes de l'appel pour pouvoir dire l'*Ecce* de Samuel, qui fut également, dans l'Ancien Testament, celui d'Isaïe (*Ecce ego, mitte me !* Is., VI, 8), et de façon éminente, dans le Nouveau, celui du Fils de Dieu lui-même au moment de l'Incarnation (*Ecce venio...,* Hebr., X, 7) et celui de sa Mère (*Ecce ancilla Domini,* Lc., I, 38). Nul texte, on en conviendra, ne s'adaptait mieux au formulaire souhaité.

Quant à l'*évangile,* c'est, comme à la messe du 29 novembre déjà citée pour l'introït, l'épisode de la vocation d'André, de Pierre, de Philippe et de Nathanaël (Jo., I, 35-51), dont le récit est si émouvant, et que chacun de ceux qui ont été appelés a revécu, avec des modalités diverses, pour son propre compte, lorsqu'il a entendu à son tour le *Sequere me.*

c) *Les prières.* — Voici le texte de la *collecte :*

« *Mitte, quæsumus Domine, operarios in messem tuam, ut Unigeniti Filii tui et præcepta iugiter serventur et ubique sacrificium innovetur. Per Dominum.* »

Les ouvriers sacrés sont nécessaires pour prêcher au monde la doctrine de vie et pour offrir le sacrifice rédempteur.

La *prière sur les oblations,* dont la rédaction finale est peut-être un peu plus lourde, souhaite voir se multiplier le nombre des ministres présentant l'hostie sainte :

« *Munus quod offerimus, Domine, vitale populo tuo perfice sacramentum, ut in circuitu mensæ tuæ preces et hostias multiplicati tibi ministri committant. Per Dominum.* »

Enfin l'oraison d'*action de grâces* demande que les prêtres croissent non seulement en quantité mais en charité :

« *Cælestibus repleti mysteriis quæsumus, omnipotens Deus, ut ministros tuos et numero augeas et caritate sanctifices. Per Dominum.* »

2. — LA MESSE POUR LA PERSEVERANCE DES APPELES

Pour demander à Dieu que les jeunes gens appelés au Sacerdoce correspondent aux grâces de leur vocation non seulement sans découragement devant les immanquables difficultés qu'ils rencontrent mais avec une vraie dilatation du cœur, il est proposé une Messe qui souligne heureusement le bonheur de celui qui « cherche Dieu », se laissant guider par la voix d'en-haut et qui s'apprête, dans la prière et l'étude, à recevoir le Sacerdoce qui l'identifiera davantage encore au Christ et l'associera directement à son œuvre rédemptrice.

a) *Les chants.* — Comme c'était déjà le cas pour le formulaire précédent, le chant d'*entrée* a été emprunté à une autre Messe : celle du jeudi après le IV[e] dimanche de Carême : *Lætetur cor quærentium Dominum* (Ps. 104, 3-4), avec son verset tiré, selon les principes classiques, du début du même psaume (*Confitemini Domino et invocate nomen eius*). Ce texte est suffisamment expressif de la disposition fondamentale, dont nous parlions ci-dessus, et que commente saint Benoît dans sa règle, quand il fait demander au postulant « *si revera Deum quærit* ».

Le *graduel* est tiré du Ps. *72* (℣. 24) : *Tenuisti manum dexteram meam,* avec le verset *Quam bonus Israel Deus* (*ibid.,* ℣. 1) : il exprime la reconnaissance de l'élu, et le verset alléluiatique ajoute la note de confiance dans la grâce qui fera porter aux efforts du lévite des fruits d'éternité : *Ego sicut oliva fructifera in domo Dei : speravi in misericordia Dei in æternum et in sæculum sæculi* (Ps. *51,* 10). Ce texte sert évidemment de premier verset pour le temps pascal, et il est alors suivi du verset 16 du Ps. *65* (*Venite, audite et narrabo*) qui a déjà figuré comme antienne de communion à la messe précédente.

Le *trait,* après la Septuagésime, souligne la sainteté requise de qui se prépare à monter à l'autel du Seigneur : ce sont les trois versets (3-5) du Ps. *23 : Quis ascendet in montem Domini... ; Innocens manibus et mundo corde... ; Hic accipiet benedictionem...*

L'antienne d'*offertoire* montre la félicité de ceux dont le rôle sera de louer le Seigneur et de chanter ses bienfaits par l'exercice de la prière liturgique, exprimant la voix même de l'Eglise : *Bonum est*

[4] La parfaite adaptation du texte à cette messe et le sauvetage opéré de l'introït du 29 novembre feront aisément pardonner aux rédacteurs de n'avoir pas tiré cette antienne du psautier, contrairement à la bonne règle.

confiteri Domino et psallere nomini tuo Altissime (Ps. *91*, 2).

Le chant de *communion*, enfin, n'est pas tiré du psautier, mais du discours de Jésus après la Cène (Jo., XVII, 11 et 17) : *Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum, sicut et nos : sanctifica eos in veritate.* Au moment de la réception de l'Eucharistie, il était naturel de choisir cette supplication du Christ lui-même, où est soulignée l'union que doit avoir avec Lui celui qui s'est présenté pour devenir prêtre et a conscience de son besoin de sainteté.

b) *Les lectures.* — *L'épître* (qu'on trouve déjà à la fête de S. Gabriel de l'Addolorata, 27 février) est tirée de la première lettre de l'apôtre saint Jean (I Jo., II, 14-17) et elle est une vibrante exhortation aux jeunes qui sont venus, pleins de générosité, répondre à l'appel, et qui auront à lutter, en eux-mêmes et au dehors, contre la triple concupiscence et contre les attraits séculiers pour rester fidèles à leur vocation et réaliser la volonté de Dieu sur eux :

Carissimi : Scribo vobis iuvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum. Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, neque est caritas Patris in eo : quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est et concupiscentia oculorum et superbia vitæ : quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit et concupiscentia eius. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum.

Après avoir été ainsi exhortés par saint Jean à rester toujours attentifs à réaliser le plan divin sur eux sans écouter les sollicitations du monde, les jeunes lévites reçoivent, dans l'*évangile*, de la bouche même du Christ, un enseignement plus positif encore : non seulement il ne faut pas se laisser « déformer » par tout ce qui cherchera à détourner du but, mais il faut se laisser docilement « former » à la sainteté requise par le Souverain Prêtre, qui saura prédisposer le sarment de choix qu'il se prépare en l'émondant pour qu'il soit plus vigoureux et en lui infusant lui-même la sève divine qui lui permettra de porter du fruit. Le texte (*Ego sum vitis vera*) se retrouve pour la plus grande partie à la messe (*Protexisti*) du commun d'un martyr au temps pascal, mais, alors que cette messe ne donne que les versets 1 à 7 du chapitre XV de saint Jean (en s'arrêtant après : *quodcumque volueritis petetis, et fiet vobis*), le formulaire « *pro vocationibus ecclesiasticis servandis* » continue : *In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis et efficiamini mei discipuli. Sicut dilexit me Pater et ego dilexi vos. Manete in dilectione mea.* Parfaite adaptation de ces paroles à la messe en question.

c) *Les oraisons.* — La dignité personnelle requise du ministre et ses qualités d'apôtre de l'évangile sont l'objet des vœux de la *collecte* : les dons de piété et de force sont nécessaires au futur prêtre :

Excita, Domine, in Ecclesia tua spiritum pietatis et fortitudinis ; qui dignos altaribus tuis ministros, et verbi tui strenuos assertores efficiat. Per Dominum.

Après l'offrande, la *secrète* souligne les intentions de l'Eglise en ce saint Sacrifice : l'abondance des vocations et la persévérance des appelés :

Plebis tuæ, quæsumus Domine, preces et munera benignus intende ; ut dispensatores mysteriorum tuorum multiplicentur, et in amore tuo iugiter perseverent. Per Dominum.

La prière d'*action de grâces* savoure la communion reçue et demande que ceux qui sont choisis pour être les ministres du salut, se mettent eux-mêmes le plus parfaitement possible au service de l'Amour rédempteur :

Fac nos, quæsumus Domine, recensitis mysteriis respirare ; et quos ministros Redemptionis elegeris, immensæ tuæ caritati pura mente servire. Per Dominum.

* *

Est-il besoin de dire que, pour les prêtres, la méditation et l'usage liturgique de ces textes, servira non seulement à les faire prier pour que soit assurée la relève dans les meilleures conditions de nombre et de qualité, mais aussi à leur fournir une excellente occasion de raviver leur générosité à rester fidèles à l'idéal sacerdotal.

Certes, le Missel ne manque pas de textes qui se chargent de permettre cette nécessaire réflexion, et bon nombre d'autres passages des livres saints déjà utilisés par la liturgie, auraient pu être repris pour ces Messes. Quel prêtre n'a médité sur l'offertoire de la Fête-Dieu *Sacerdotes Domini... sancti erunt Deo suo...* (Lévit., XXI, 6) ? Quel clerc n'a fait sien les accents de l'offertoire de la Messe de la Dédicace : *Domine Deus, in simplicitate cordis mei, lætus obtuli universa... ; custodi hanc voluntatem* (I Paral., XXIX, 17-18) ?

Signalons, à ce sujet, que, s'il s'agit pour ceux qui sont déjà prêtres de rendre grâces pour leur appel au sacerdoce, les oraisons *ad diversa* n° 20 du Missel, s'offrent naturellement à eux. Ces prières *pro seipso sacerdote* sont extraites d'un ancien formulaire de Messe complet [5]. Il serait souhaitable que le texte entier de la Messe fût permis, comme c'est le cas dans plusieurs diocèses de France (Paris, Nancy, etc.) [6]. Mais, lorsqu'il s'agit, non plus de chaque prêtre en particulier, mais du Sacerdoce en général, la Messe du Christ Prêtre est tout indiquée, comme nous l'avons déjà signalé.

Puissent nos confrères utiliser les nouvelles Messes que nous venons de présenter, non seulement aux « Journées des Vocations », mais également à titre personnel afin de prier pour le recrutement sacerdotal.

Quant aux Séminaires, il va sans dire qu'ils seront les premiers bénéficiaires de ces formulaires et que maîtres et candidats au sacerdoce se réjouiront plus que d'autres de pouvoir profiter de ces textes suggestifs et formateurs où la liturgie s'affirme bien « la didascalie de l'Eglise », pour reprendre le mot de Pie XI.

Les textes soulignent que l'appel au sacerdoce vient de Dieu et que celui qui y répond généreusement peut compter sur l'aide divine. Un récent document de la S. C. des Séminaires rappelait que la vocation est « un choix individuel de la part de Dieu, qui, en appelant à l'état sacerdotal, donne

[5] Cf. Dom P. Bruylants, O. S. B., *Les oraisons du Missel romain*, t. I, Louvain, 1952, p. 193, n° 585.

[6] Et à cette messe sont ajoutées, en plus des oraisons normales, des variantes *pro seipso pastore*, à dire par les prêtres ayant charge d'âmes.

à la fois les qualités indispensables et les grâces nécessaires pour en soutenir les obligations » (*Lettre sur le choix et la formation des candidats au Sacerdoce*, 27 septembre 1960, pour le troisième centenaire de saint Vincent de Paul). La prière liturgique demande précisément au Christ Prêtre de donner à ceux qui ont accouru à sa voix une parfaite ressemblance avec lui. Il sera facile aux pasteurs, grâce à ces Messes, d'aider les fidèles à demander à Dieu des prêtres selon son cœur.

Rappelons que l'*Enchiridion indulgentiarum* (1952) contient plusieurs invocations pour demander des vocations (n° 604-606) et signale l'octroi d'indulgences pour la récitation de toute oraison approuvée dans ce dessein (n° 608) — ce qui vaut incontestablement pour les textes ci-dessus signalés — et pour toute prière faite pendant une demi-heure devant le Saint-Sacrement aux mêmes intentions (n° 607).

Quant aux séminaristes, ils disposent d'un bon nombre de faveurs spirituelles spéciales lorsqu'ils prient pour la sanctification de leur préparation au sacerdoce (cf. *Enchir. indulg.*, n° 727 sq.), et également *Enchiridion clericorum*, p. 845 sq., n° 1511 sq.

II. — LA MESSE POUR L'OBTENTION ET L'EPANOUISSEMENT DES VOCATIONS RELIGIEUSES

Pour les candidats au sacerdoce, nous avons vu que deux formulaires ont été composés, et destinés l'un à obtenir des vocations, l'autre à demander la persévérance des appelés. Pour les vocations aux états de perfection, en revanche, une seule Messe a été approuvée, mais elle vise en même temps les deux objectifs puisqu'elle s'intitule « *ad obtinendas et fovendas vocationes religiosas* ».

Elle souligne donc en même temps le besoin qu'a l'Eglise d'âmes qui veuillent appliquer les conseils évangéliques et l'attention dont elles doivent être l'objet en raison de cet appel. Nous allons donc trouver, dans les textes choisis, une supplication d'une part, pour que l'appel à la vie religieuse soit entendu de ceux et de celles à qui Dieu lance l'invitation à la perfection, et d'autre part, pour que la générosité des postulants les fasse persévérer, sous l'influx de la grâce, dans leur propos de consécration totale.

a) *Les chants.* — L'antienne d'*entrée* rappelle à Dieu avec quel regard d'amour il doit considérer et soigner la vigne de choix qu'il s'est réservée : *Respice de cælo et vide et visita vineam istam : et perfice eam, quam plantavit dextera tua* (Ps. *79*, 15-16). Le verset 2 du même psaume (*Qui regis Israel*) souligne que Dieu guide lui-même ceux qu'il a appelés.

Le *graduel* chante le bonheur des serviteurs du Seigneur, de ceux et de celles qui ont le privilège d'être sans cesse en sa compagnie, en vertu de ce choix spécial qu'ils doivent non à leurs propres mérites mais uniquement à sa bonté : *Servite Domino in lætitia, introite in conspectum eius in exsultatione.* Le verset ajoute : *Scitote quoniam Dominus ipse est Deus, ipse fecit nos et non ipsi nos* (Ps. *99*, 3 et 1). Le verset alléluiatique souligne cette prédilection dont ils sont l'objet de la part du Créateur : *Benedicti vos a Domino...* (Ps. *113*, 14-15). Au temps pascal, après ce verset on chante encore combien sont heureux ceux dont Dieu a fait son peuple (Ps. *32*, 12) : *Beata gens, cuius est Dominus Deus eorum, populus quem elegit Dominus in hereditatem sibi.*

Après la Septuagésime, le *trait*, empruntant les versets 6, 8 et 9 au Ps. *121*, promet la paix et la prospérité spirituelles à ceux qui aiment Dieu et viennent se donner à Lui (*Rogate quæ ad pacem...; Propter fratres meos... ; Propter domum Domini...*).

Le chant d'*offrande* (Ps. *42*, 4) exprime l'allégresse de celui qui, dans la générosité de sa jeunesse, s'avance vers l'autel où il s'associera au sacrifice rédempteur du Christ : *Introibo ad altare Dei.*

La grâce d'union au Christ et à ses frères, qui est en propre celle de l'Eucharistie, est mise en lumière par l'*Ecce quam bonum* (Ps. *132*, 1) de l'antienne de *communion*, qui ajoute : *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem.*

b) *Les lectures.* — L'*épître* commence par les six premiers versets du chap. 4 de la lettre aux Ephésiens. Chaque membre de phrase est particulièrement adapté à la vie religieuse dont l'idéal doit être médité par les aspirants à la perfection : *Fratres, obsecro vos, ego vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis* ; les vertus à acquérir et les difficultés à surmonter sont indiquées : *cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.* Le fondement de cette unité dans la paix est rappelé : *Unus Deus, una fides, unum baptisma. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia et in omnibus vobis.* Et l'on ajoute ici les versets 23 et 24 qui précisent que la recherche de Dieu seul, dont il vient d'être parlé, doit constituer la perpétuelle préoccupation de ceux qui, se dépouillant du vieil homme, doivent sans cesse aussi se revêtir de l'homme nouveau : *Renovamini autem spiritu mentis vestræ, et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in iustitia et sanctitate veritatis.*

L'*évangile* montre que le don doit être total, c'est-à-dire qu'il faut se détacher complètement du monde avant de se consacrer à Dieu, et qu'une fois l'oblation faite, il importe de ne pas se reprendre, ni même de jeter un regard sur ce que l'on a sacrifié. Le texte est pris en S. Luc, IX, 57-62 : « *In illo tempore : Ambulantibus discipulis in via, dixit quidam ad Jesum : sequar te quocumque ieris.* Le Christ montre à celui qui veut l'accompagner qu'il n'a pas où reposer sa tête; à un autre qu'il appelle à le suivre et qui veut ensevelir son père, il dit que l'évangélisation passe d'abord, et que *nemo mittens manum suam ad aratrum et respiciens retro aptus est regno Dei.*

c) *Les oraisons.* — La *collecte*, qui sollicite des vocations, souhaite qu'elles arrivent au terme, tant pour la sanctification des religieux eux-mêmes que pour le salut de ceux qui bénéficieront de leur prière et de leur action :

> *Familiam tuam, quæsumus, Domine, propitius respice et nova prole semper amplifica : ut et filios suos ad propositam sanctitatem perducere, et aliorum salutem efficaciter valeat procurare. Per Dominum.*

La *secrète* dit :

Sacrificium nostræ devotionis, quod tibi, Domine, offerimus, benignus assume, ut familia tua fideliter tibi servire mereatur, et nova semper accipiat incrementa. Per Dominum.

Quant à l'*action de grâces*, elle utilise plusieurs passages d'autres oraisons, en demandant la persévérance des postulants et novices et l'envoi d'autres solides vocations :

Huius, Domine, virtute sacramenti, da nobis, quæsumus, perseverantem in tua voluntate famulatum ; ut in diebus nostris, et merito et numero, familia tibi serviens augeatur. Per Dominum.

* *

Nous ne répéterons pas, à propos de cette messe, ce que nous avons déjà dit au sujet des deux messes précédentes quant aux larges possibilités d'utilisation offertes aux prêtres par les nouvelles rubriques, tant pour l'emploi de ces formulaires aux jours où sont permises les messes votives, que pour leur usage en quelques circonstances particulières.

Il est également superflu de souligner combien la méditation de ces textes, choisis par l'Eglise, sera fructueuse pour les religieux et religieuses, comme aussi pour tous ceux, prêtres et laïcs, qui se préoccupent de demander à Dieu de nombreuses et généreuses vocations à l'état religieux. Là encore, les textes scripturaires adaptés ne manquaient pas, mais ceux qui ont été spécialement insérés dans cette messe ont acquis, du fait de leur caractère « liturgique », la qualité de prière de l'Eglise elle-même : il n'est jamais inutile de se le rappeler et de le redire aux fidèles.

Les familles religieuses auront à cœur d'utiliser cette messe si évocatrice et remercieront le Saint-Père d'avoir mis à leur disposition, quand elles prient pour leur recrutement, l'efficacité toute spéciale de la *vox Sponsæ*.

III. — DEUX MESSES POUR LES CEREMONIES DE PROFESSION RELIGIEUSE

Saint Benoît a statué dans sa Règle (chap. 58 et 59) que la profession monastique se ferait à l'occasion de la messe et que la charte qui l'exprime serait placée sur l'autel pour mieux manifester encore l'union du religieux au Sacrifice du Christ [7]. Tous les ordres ou congrégations ont également lié l'émission de la profession à la célébration de la messe, soit que la cérémonie ait lieu au cours de celle-ci, soit qu'elle la précède immédiatement.

Mais, de droit général, la messe dite à cette occasion était toujours la messe du jour, comme c'est, du reste, le cas pour les ordinations, les sacres épiscopaux, les bénédictions abbatiales. Toutefois, pour ces dernières cérémonies le Pontifical donne, entre autres prières spéciales (p. ex. l'*Hanc igitur*), des oraisons à ajouter sous une seule conclusion aux collecte, secrète et postcommunion de la messe. Pour la consécration des vierges il en est également ainsi (ces oraisons proviennent du Sacramentaire gélasien), mais ce livre liturgique ne contient rien pour les simples moines (car leur profession était émise entre les mains de l'abbé et le Pontifical n'avait donc pas à en faire mention), encore que l'on soit sûr que, depuis le VII^e siècle, la célébration de la messe ait été traditionnelle et que des oraisons spéciales aient été dites pour les nouveaux profès [8].

Toutefois, de droit particulier ou *ex consuetudine*, plusieurs familles religieuses ont conservé encore maintenant l'usage d'insérer les oraisons, figurant dans leur ancien cérémonial, à la messe dite à l'occasion de la profession (certains Missels donnaient des formulaires complets de messes pour une telle circonstance).

Le 1^er juillet 1961, la S. C. des Religieux a fait approuver deux textes, l'un pour les professions d'hommes, l'autre pour celles des femmes, destinés, dit le décret de la S. C. des Rites, « *ad propositam evangelicam perfectionem consequendam iis qui religiosam amplexati sunt vitam* ». Comme le texte ci-dessus commenté, ceux-ci peuvent être employés (*adhiberi benigne concessit*, dit le décret) *servatis rubricis votivas Missas spectantibus*.

Il convient de préciser que, comme l'indique le titre de ces deux messes (*in die professionis*), ces formulaires ne peuvent être utilisés que *le jour même* de la cérémonie. En revanche, on notera que rien ne fait réserver ces textes aux professions perpétuelles : ils peuvent donc être employés lors de toutes les cérémonies de profession, pourvu évidemment que les rubriques le permettent.

Tous les auteurs spirituels ayant comparé la profession à un « second baptême », les textes ici officiellement proposés à la méditation des religieux les aideront efficacement à se mettre dans l'état d'esprit que l'Eglise attend d'eux au moment où ils déclarent solennellement renoncer aux idées du monde et mettre en pratique la loi des Béatitudes.

1. — LA MESSE POUR LA PROFESSION DES RELIGIEUX

Nous pourrions redire, ici également, que les textes dont pouvaient s'inspirer les compilateurs de ces formulaires ne faisaient pas défaut, tant dans les Livres Saints que dans les anciens recueils liturgiques.

L'idée de la perfection évangélique à acquérir domine évidemment la présente messe : renonçant au monde et à ses illusions, le profès s'attache à l'imitation totale du Christ crucifié et ressuscité, par la pratique de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, avec le secours de la grâce de Dieu.

[7] Actuellement, chez les Bénédictins et les Cisterciens, comme aussi chez les Chartreux, la profession se fait à l'offertoire. Sur les rites de la profession monastique, cf. Dom P. de Puniet, *Le Pontifical romain, histoire et liturgie*, t. II, Paris, Desclée de Br., 1931, chap. IV, *La profession religieuse*, p. 63-95. Pour les moniales, cf. *ibid.*, chap. VIII, *Les vierges consacrées*, et chap. IX, *La consécration des vierges*, p. 143-178 ; cf. surtout R. Metz, *La consécration des vierges dans l'Eglise romaine*, Paris, P.U.F, 1954 (les textes anciens relatifs à la messe du jour de la consécration sont étudiés p. 152, sq.).

[8] Cf. dans le Sacramentaire gélasien, III, 82, *l'oratio pro renuntiantibus sæculo* (éd. Mohlberg, n. 1584, p. 229).

a) *Les chants.* — C'est au Ps. *39*, 8, 9, qu'est emprunté l'*introït : In capite libri scriptum est de me : ut facerem voluntatem tuam ; Deus meus, volui, et legem tuam in medio cordis mei ;* ce qui exprime bien les sentiments du religieux arrivé au jour de sa consécration et voyant le Seigneur ratifier ses vœux : *Exspectans exspectavi Dominum,* dit le verset (℣. 2), *et intendit mihi.* On notera que tous les chants de cette messe — comme, du reste, ceux de la messe suivante, — font parler le profès ou dépeignent son état d'âme.

Le *graduel* (Ps. *65*, 13-14) proclame : *Introibo in domum tuam in holocaustis, reddam tibi vota mea quæ distinxerunt labia mea,* et le verset 15 continue : *Venite, audite et narrabo...* (nous l'avons déjà vu utilisé aux deux messes pour les vocations ecclésiastiques comme antienne de communion et comme verset au temps pascal). Le verset alléluiatique n'est pas tiré du psautier mais de l'épître aux Galates (VI, 14) : *Mihi absit gloriari* (jusqu'à *et ego mundo*). Au temps pascal, on ajoute l'*Ecce quam bonum* du Ps. *132*, 2, et l'on a ainsi tout ensemble le tableau de la croix, qui attend le nouveau profès alors qu'il tourne résolument le dos au monde, et de la joie qu'il trouvera dans sa nouvelle famille.

Après la Septuagésime, le *trait* utilise deux psaumes différents ; les deux premiers versets sont tirés du Ps. *62*, 2 : *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo... ; sitivit in te... ;* le dernier emprunte au *Miserere* le *Cor mundum crea in me...* (Ps. *50*, 12) et introduit directement au *Munda cor* avant l'Evangile.

Pour l'*offrande*, on a heureusement employé le début et la fin de l'offertoire de la Dédicace (I Par., XXIX, 17-18), dont nous avons déjà souligné la parfaite adaptation à l'oblation des âmes consacrées, spécialement à ce moment du Saint-Sacrifice : *Domine Deus, in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa : Deus Israel, custodi hanc voluntatem ;* ce choix s'imposait d'autant plus que, comme nous l'avons dit, beaucoup de professions sont émises à cet instant de la messe.

A la *communion*, la reconnaissance déborde : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus,* dit toute l'assemblée unie aux profès avec le Ps. *33*, 9, *beatus vir qui sperat in eo.*

b) *Les lectures.* — Nous trouvons tout d'abord le chap. III, 7, 14, de l'*épître* aux Philippiens : *Fratres, quæ mihi fuerunt lucra...* le texte est utilisé déjà, dans ses douze premiers versets, pour certaines messes de confesseurs non Pontifes, par ex. le 2 avril, fête de S. François de Paule, le 19 octobre, fête de S. Pierre d'Alcantara, etc., avec cette différence qu'ici on a ajouté :

Fratres ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu Domino nostro. Le religieux reproduit en soi la mort du Christ pour vivre déjà avec lui en ressuscité, cherchant toujours à atteindre cette perfection du divin Modèle vers lequel il est tendu de toutes ses forces, tenant par la main ce Christ qui est venu le chercher.

L'*évangile* (Mc., x, 17-21) donne les derniers versets déjà utilisés à la messe de S. Gabriel de l'Addolorata (27 février) et de S. Antoine-Marie Zaccaria (5 juillet) : c'est l'épisode de cet homme qui, pratiquant déjà les commandements et recherchant la perfection, demande à Jésus ce qu'il doit faire : *Unum tibi deest,* lui répond le Maître, qui l'ayant vu l'a aimé, et ajoute : *vade, quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cælo, et veni, sequere me* (le texte commence directement par : *In illo tempore, cum egressus esset in viam...*).

c) *Les prières.* — La *collecte* souligne précisément cette volonté qu'ont les profès de pratiquer, avec le secours divin, les conseils évangéliques à la suite du Christ :

Omnipotens sempiterne Deus, qui famulos tuos a mundi periculis ereptos, ad plenius sectanda Filii tui vestigia vocare dignatus es : præsta, quæsumus ; ut propositam sibi evangelicam perfectionem consequantur. Per Dominum.

La *prière sur les oblations* insiste sur l'union du sacrifice des religieux à celui du Christ, par le moyen des trois vœux explicitement formulés :

Famulorum tuorum, Domine, sacrificium benignus accipias ; et tibi paupertatem, castitatem et obedientiam voventes, tua caritate confirmes. Per Dominum.

Le *remerciement* final démarque d'anciens textes [9] et déclare :

Pretioso corpore et sanguine Filii tui refecti, te, Domine, deprecamur, ut qui sacra vota te inspirante emiserunt, eadem te adiuvante custodiant. Per Dominum.

2. — LA MESSE POUR LA PROFESSION DES RELIGIEUSES

Il va de soi que les textes de cette messe sont plus adaptés aux professes que ceux de la messe précédente. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les emprunts à la liturgie de la *consecratio virginum* ne sont pas fréquents. On retrouvera en revanche bon nombre de textes utilisés à la messe ou à l'office des Saintes (à commencer par l'évangile des vierges sages), mais en notant que le choix porte évidemment non sur les éloges que la liturgie adresse aux Saintes canonisées, mais sur les prières qui peuvent et doivent fleurir en ce jour sur les lèvres des religieuses.

a) *Les chants.* — On s'attendait à voir le nuptial psaume XLIV (℣. 11-12) servir de chant *d'entrée : Audi filia...* La religieuse quitte sa famille terrestre et vient répondre à l'appel du Roi des cieux. Le ℣. 2, *Eructavit,* accompagne l'antienne, et nous allons le retrouver après l'épître.

En guise de *Graduel*, on a choisi le texte du 8e répons des matines des Saintes Femmes : *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi,* avec le ℣. 2 du Ps. *44*, *Eructavit* (qui l'accompagne également au bréviaire). Le verset alléluiatique est emprunté au Cantique (II, 16) : *Dilectus meus mihi.* Au temps pascal, ce verset est suivi de *Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te* (Ps. *83*, 5).

[9] Par exemple cette oraison, du Sacramentaire grégorien d'Hadrien, encore utilisée lors de la consécration des vierges : *Famulas tuas, Domine, tuæ custodia muniat pietatis, ut virginitatis sanctæ propositum, quod, te inspirante, susceperunt, te protegente illæsum custodiant.*

Après la Septuagésime, le *trait* est tiré du Ps. *26*, 7-8 : *Exaudi, Domine, vocem meam qua clamavi ad te... ; Tibi dixit cor meum... ; Adiutor meus esto...* ; paroles qui cadrent bien avec les supplications du temps liturgique.

L'*offertoire : Dirupisti, Domine vincula mea ; tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen Domini invocabo* (Ps. *115*, 16-17) est bien adapté et au jour et au moment de la messe.

Quant au chant de *communion*, il exprime l'union à Dieu opérée dans l'Eucharistie reçue en une telle circonstance : *Mihi autem adhærere Deo bonum est ; ponere in Domino Deo spem meam* (Ps. *72*, 28-29).

b) *Les lectures.* — L'*épître* est constituée par plusieurs versets de I Cor., VII (sur la supériorité de la virginité), dont plusieurs figurent à la messe *Vultum tuum.* Voici le début :

Fratres, hoc dico secundum indulgentiam, non secundum imperium. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum ; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic, Dico autem non nuptis et viduis : Bonum est illis si sic permaneant, sicut et ego (℣. 6-8).

Vient alors le ℣. 25 : *De virginibus autem...* On passe ensuite aux versets 29-32 : *Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est ; reliquum est... sine sollicitudine esse.* Omettant alors ce qui concerne les hommes, on passe au verset 34 : *Et mulier innupta, et virgo cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu : in Christo Jesu Domino nostro.* Le renoncement de l'âme consacrée ne se situe pas sur un plan négatif, il est un acte positif d'adhésion totale au Christ son époux.

Le caractère nuptial de cette messe de consécration est souligné encore par l'*évangile* des dix vierges (Mt., XXV, 1-13) emprunté au *Commune Virginum.* Les professes tenant leur cierge et s'avançant vers l'autel s'entendent dire : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei ;* jusqu'à leur mort elles resteront ainsi avec la flamme allumée, dans l'attente des noces éternelles.

c) *Les prières.* — On retrouve dans la *collecte* des réminiscences d'autres oraisons :

Deus, qui has famulas tuas, a sæculi vanitate conversas, ad supernæ vocationis bravium accendis : gratiam tuam eis infunde ; ut professionis suæ memores, quæ te inspirante promittunt, te auxiliante perficiant. Per Dominum.

On y voit la fuite du monde et la poursuite de l'idéal recherché. La grâce de la profession apportera le secours divin indispensable pour réaliser les promesses qui sont, en ce jour, solennellement énoncées.

Le rappel des trois vœux est, comme à la messe précédente, explicité, entre l'humble service accompli un moment ici-bas dans le renoncement, et l'ampleur de la récompense que le Tout-Puissant accordera pour toute l'éternité :

Suscipe, quæsumus, Domine, oblationem nostram ; ut has famulas tuas, quæ se maiestati tuæ in paupertate, castitate, obedientia devovent, benignus aspice, et ad præmia futura dispone. Per Dominum.

Enfin, la *postcommunion*, reprenant cette idée, l'orchestre sur le thème nuptial de toute la messe et évoque l'union éternelle promise à celles qui, ici-bas, se sont données généreusement au Christ :

Deus, qui omnia pro te in hoc sæculo relinquentibus æternum in cælis præparas habitaculum : confirma corda famularum tuarum et concede ; ut ad cælestes Agni nuptias pervenire mereantur. Per Dominum.

* *

L'utilisation de ces messes est réglée, nous l'avons vu, par le Code des rubriques. On se rappellera, à ce sujet, que les messes votives de II^e classe peuvent être autorisées par les Ordinaires « *in quibusdam occasionibus peculiaribus* », et que le n° 370 du Code en question mentionne explicitement *pro domibus religiosis* les fêtes de profession (cela pour les deux dernières messes que nous venons de présenter). Cf. le n° 343 (mémoire), en cas d'empêchement de ces messes.

Pour les paroisses, les « *solemnes celebrationes extraordinariæ* » sont également mentionnées dans cette catégorie, et il est aussi prévu que les « *societates piæ* » (parmi lesquelles figurent certainement les *Œuvres des vocations*) peuvent bénéficier de cette permission de l'Ordinaire : on peut donc admettre que, lors des Journées annuelles de vocations, il est possible, avec cette autorisation, d'employer les formulaires appropriés pour les fêtes de II^e classe, non exceptées par les rubriques.

Dans les séminaires, noviciats, scolasticats, etc., on pourra mettre à profit la mention « *initium et finis anni scholaris* » figurant au n° 370 (sans parler évidemment d'autres circonstances) pour utiliser avec la même autorisation, les messes se rapportant aux vocations sacerdotales et religieuses.

Et l'on n'oubliera pas que n'importe quel prêtre peut, aux jours de IV^e classe, employer les trois premiers formulaires que nous avons indiqués.

Puissent ces nouveaux textes liturgiques être largement récités ou chantés et produire leur effet surnaturel, conformément au vœu qu'énonce la collecte du samedi de la Passion en des termes particulièrement adaptés aux destinataires de ces messes : *Proficiat, quæsumus, Domine, plebs tibi dicata piæ devotionis affectu : ut, sacris actionibus erudita, quanto maiestati tuæ fit gratior, tanto donis potioribus augeatur.*

M. NOIROT.

L'INSTITUT PONTIFICAL DE LITURGIE SAINT-ANSELME A ROME

Le 17 juin 1961, un décret de la Sacrée Congrégation des Universités et Séminaires érigeait officiellement à Rome l'Institut Pontifical de Liturgie, confié à la direction des moines bénédictins à l'Abbaye Saint-Anselme, sur l'Aventin.

Le Collège International St-Anselme avait déjà créé un Institut de liturgie consacré à l'édition des sources et à des études purement scientifiques.

Mais la science liturgique s'amplifie de jour en jour ; on a cessé de la considérer comme la connaissance des rubriques, et on discerne davantage son importance et ses liens avec l'Ecriture, la spiritualité, la vie concrète de l'Eglise. Il est indispensable de former des maîtres dans cette discipline et de donner aux Evêques des collaborateurs qui puissent donner un avis sûr dans les commissions diocésaines.

C'est à ce but que veut répondre la création de l'Institut de liturgie.

SECRÉTARIAT : Pontificio Ateneo di S. Anselmo, Via Porta Laternale, 19, Rome.

CHRONIQUE DE THÉOLOGIE

(*suite*)

I. — ENCORE L'ECCLESIOLOGIE

SOMMAIRE

1. P. Th. Camelot, O. P., *Le sens de l'Eglise chez les Pères Latins.* — 2. J. L. Witte, S. J., *Die Katholizität der Kirche. Eine neue Interpretation nach alter Tradition.* — 3. Yves Congar, O. P., *L'Apostolicité de l'Eglise selon S. Thomas d'Aquin.* — 4. Id., *Inspiration des Ecritures canoniques et Apostolicité de l'Eglise.* — 5. J. Hamer, *Le Corps épiscopal uni au Pape, son autorité dans l'Eglise d'après les documents du premier concile du Vatican.* — 6. J. P. Torrell, O. P., *L'infaillibilité pontificale est-elle un privilège « personnel » ?* — 7. André de Bovis, S. J., *L'Eglise et son mystère.* — 8. Rodolfo Luis Nolasco, *La Iglesia visible, misterio de Cristo.* — 9. Jean Galot, S. J., *Dans le Corps Mystique.* — 10. P. Molinari, S. J., *Alcune reflessioni teologiche sulla funzione dei Santi nella Chiesa.* — 11. Herman Heyters, *Vivre de Christ dans son Eglise.*

Dans l'*Ami* du 7 septembre, ont été longuement analysés deux ouvrages importants concernant l'Eglise : *l'Ecclésiologie au XIX*e *siècle* et *Concile et retour à l'Unité*. Nous avons réservé pour la suite de cette Chronique sur l'Ecclésiologie l'indication de quelques études particulières qui doivent retenir l'attention.

1. — C'est d'abord l'article de P. Th. Camelot, O. P., sur « *Le sens de l'Eglise chez les Pères Latins* [1] ». Il s'agit des Pères du ive siècle, autres que S. Augustin, S. Hilaire, S. Ambroise et S. Jérôme. Quelques allusions sont faites néanmoins à S. Léon, qui appartient au siècle suivant.

Il n'est pas facile de saisir et d'exprimer la « conscience ecclésiale » de ces docteurs qui nous ont laissé peu de confidences sur leur pensée personnelle. Néanmoins, étroitement mêlés à la vie de l'Eglise de leur temps, dont ils défendent la foi contre les hérétiques, la liberté contre les empereurs, ils ont vécu dans l'Eglise, de l'Eglise, pour l'Eglise. Il est un point où s'exprime, de façon unanime et en même temps originale, leur sens de l'Eglise : c'est leur interprétation de l'Ecriture :

> Comme dit S. Hilaire, ils n'hésitent pas à reconnaître dans toute l'Ecriture « *præfiguratam Ecclesiæ præfigurationem* ». S. Ambroise verra de même, dès l'origine du monde, la sainte Eglise promise dans le Paradis, préfigurée dans le déluge, annoncée par la Loi, appelée par les Prophètes. S. Jérôme, en qui on est parfois tenté de voir le champion d'une exégèse strictement littérale, n'hésite pas à entendre de l'Eglise « *juxta intelligentiam spiritualem* » tout ce qui selon la lettre est dit de Jérusalem.

C'est à cette interprétation de l'Ecriture que s'arrête l'A. Les femmes de la Bible, sous différents aspects, sont ainsi présentées comme figures de l'Eglise. Pour Ambroise en particulier, l'Eglise est cette « femme qui met le ferment dans la pâte, pour que le monde entier soit purifié et transformé » (cf. Luc, xiii, 21). L'Eglise, en effet, « sanctifie par le levain spirituel l'homme, qui est fait de corps, d'âme et d'esprit ». D'autres traits apparaissent : S. Hilaire n'hésite pas à parler de l'Eglise pécheresse, pardonnée et purifiée par son époux Jésus. C'est l'histoire de la pécheresse du repas de Simon. Le mystère (*sacramentum*) de l'homme et de la femme (Gen., ii, 23 ; cf. Eph., v, 31-32), les figures nuptiales du *Cantique des Cantiques* sont, pour les Pères, l'occasion de manifester la profondeur de leur sens ecclésial, parce qu'ils y découvrent le mystère de l'Eglise. Même figure dans Ruth, dans Bethsabée, dans Rébecca. Il faudrait citer tous les textes commentés par les Pères et dont le P. Camelot a relevé les allégories. Mais,

> au-delà des allégories, on retiendra de ces textes que c'est par la charité que l'Eglise est épouse ; c'est aussi par sa foi. Si l'Eglise épouse est miraculeusement vierge, il s'agit au premier chef de la virginité de la foi... Ainsi S. Léon, en qui on croirait entendre un écho du vieil Hégésippe : « C'est elle, l'Eglise Vierge, l'épouse d'un seul Epoux, qui ne souffre pas d'être souillée par aucune erreur, pour que, dans le monde entier, il y ait entre nous l'intégrité d'une chaste communion. »

Le rapprochement des textes montre que derrière les images, il y a une pensée dogmatique très ferme : l'incarnation qui fait du Christ et de l'Eglise un seul corps ; c'est la foi à cette incarnation qui est le lien qui fait de l'Eglise l'épouse du Verbe incarné.

Fécondité, mais unité dans la multitude issue de cette fécondité ; unité dont le principe est sacramentel, parce que la maternité de l'Eglise se réalise au baptême (S. Léon). Ici apparaît le parallèle entre l'Eglise et Marie. Nouvelle Eve, Marie est à ce titre la figure de l'Eglise. S. Ambroise serait le premier à l'avoir dit expressément. C'est encore le *mysterium Ecclesiæ* qu'Ambroise retrouve au Calvaire, dans les mots de Jésus confiant Marie à S. Jean. Pour S. Ambroise, le mystère de l'Eglise et celui de Marie sont liés indissolublement à travers le même mystère de l'Ecriture.

Un autre trait se dégage des figures féminines de l'Eglise. Comme Ruth et Bethsabée, l'Eglise est l'épouse étrangère qui apporte au Christ des enfants qui viennent de loin, sans pour autant négliger les « restes d'Israël ». L'Eglise naît du judaïsme et de la gentilité qui va se substituer à lui :

> Rien n'empêche, dit S. Ambroise, que ce soit en figure que Bethsabée se soit unie au saint David, *pour signifier l'assemblée des nations*, qui n'était pas unie au Christ par le mariage légitime de la foi : elle devait, contre les prescriptions de la Loi, entrer dans la grâce du Christ par des voies détournées ; en elle, la sincérité toute nue du cœur et la simplicité ouverte, justifiée par la grâce du bain (baptême) attirerait l'esprit et provoquerait la charité du véritable David, du roi éternel...

D'autres images bibliques et traditionnelles, expriment le mystère de l'Eglise : elle est la maison et le temple de Dieu, la ville sainte, la véritable Sion, la Jérusalem céleste. L'A. cite expressément celles qui lui paraissent toucher plus au fond à ce mystère de l'Eglise et qui révèlent le mieux la piété ecclésiale des Pères, surtout de S. Hilaire et de S. Ambroise.

[1] Pages extraites de *Sentire Ecclesiam.* Recueil publié à l'occasion du 60e anniversaire du Père Hugo Rahner, sous la direction de Jean Daniélou et de Herbert Vorgrumler, Fribourg, Herder. Nous les avons lues dans la *Nouv. Rev. théologique*, avril 1961, p. 367-381.

L'Eglise est la ville où se rassemblent tous les peuples de la terre : cette préoccupation « catholique » où se réalisent les perspectives universalistes des Psaumes et des Prophètes, apparaît fréquemment. Ici, S. Jérôme se joint aux autres Pères pour rappeler que « cette Eglise, qui jadis était affligée et livrée à la captivité dans le peuple juif, le Christ se la réconcilie en appelant les nations ». Mais son unité, œuvre de la foi et de la charité, est réalisée par l'Esprit Saint : « Nous sommes sanctifiés par le même Esprit, déclare S. Léon, nous vivons de la même foi, nous courons aux mêmes sacrements. » Et S. Hilaire : « Le corps de l'Eglise est un... par l'unité de la foi, par la communion de la charité, par la concorde des œuvres et de la volonté, par le don unique en tous du sacrement... »

L'Eglise enfin est la figure et l'attente de la Jérusalem céleste : *Ecclesia est imago cœlestium* (S. Ambroise). Par rapport à la Synagogue et à la Loi, l'Eglise est la vérité apportée par l'Evangile ; par rapport à la consommation finale, elle n'est encore que l'image des choses futures.

La construction de l'Eglise ne sera achevée qu'à la fin du monde. Et, en attendant, le temps de l'Eglise est le temps de la lutte et de la souffrance, de la patience et de l'espérance. Ce sont sans doute ces grandes vues de foi qui animaient la piété ecclésiale des Hilaire et des Ambroise, comme des Athanase et des Basile et les soutenaient dans leur lutte contre les ariens pour la liberté et la sainteté de l'Eglise de Jésus-Christ.

Grandes vues qui préludent aux développements de l'ecclésiologie des siècles postérieurs.

* *

2. — De « *la catholicité de l'Eglise* », le R. P. WITTE, S. J., présente « une nouvelle interprétation d'après l'ancienne Tradition »[2]. Imposante étude — près de 50 pages — dont il suffira d'indiquer le thème général que l'A. développe avec une remarquable logique. C'est là d'ailleurs le grand mérite et la nouveauté de son interprétation.

Le point de départ n'est autre que le plan divin du salut de l'humanité par Jésus-Christ. Le Fils de Dieu s'est fait homme avec la volonté de sauver toute l'humanité. De là cette abondance, cette plénitude de grâce dans le Christ, ce « plérôme » que W. étudie en analysant les données des épîtres aux Colossiens et aux Ephésiens, tout en s'inspirant de l'exégèse du P. Benoît et de M. Feuillet[3]. Mais la plénitude du Christ doit devenir plénitude de l'Eglise, grâce à l'Esprit du Christ qui l'anime. L'Eglise devient ainsi « plérôme du Christ », et son rôle est de « récapituler » toutes choses dans le Christ. Présence du Christ en tous, il faut se garder des fausses explications dénoncées dans les encycliques *Mediator Dei* et *Mystici Corporis.*[4]

Le Saint-Esprit — Esprit du Christ et Esprit d'unité — est tout entier dans le Chef, tout entier dans le Corps ; tout entier aussi dans les membres : grâce à lui, les membres sont unis à leur Chef et entre eux et finalement sont ainsi rassemblés (récapitulés) sous leur Chef. L'influence de l'Esprit s'exerce non seulement sur les membres reliés entre eux grâce à lui, mais encore sur ceux qui ne sont pas encore complètement « récapitulés », mais déjà cependant sont rattachés au Christ par le baptême, bien qu'ils ne soient pas membres de son Corps au sens strict du mot, et même encore sur ceux qui ne sont pas agrégés au Corps du Christ de manière sacramentelle.

Puisque la grâce devra s'appliquer à l'homme concrètement considéré dans la totalité de son être, âme et corps, l'union invisible qu'elle doit réaliser en lui avec le Christ et avec l'Esprit-Saint devra s'exprimer essentiellement et visiblement dans une unité de foi, de communion, de gouvernement (*Einheit des Glaubens, der Gemeinschaft, der Leitung*).

Unité de foi : toute l'abondance de la grâce du Christ, donc aussi de la Révélation, doit être transmise intégralement et sans alliage.

Unité de communion : c'est l'Eglise qui a reçu du Christ l'Eucharistie et qui doit aussi distribuer toutes les grâces dans une communauté de culte.

Unité de gouvernement : seulement ainsi l'unité invisible réalisée avec le Christ et avec son Esprit peut s'exprimer visiblement ; l'unité dans la foi et dans la communion, s'affirmer véritable ; et la vie authentique de l'Eglise sera réalisée en face de ceux qui sont au dehors (cf. I Thess., IV, 12).

L'A. conclut qu'on peut, qu'on doit reconnaître ce que signifie aujourd'hui la catholicité de l'Eglise dans le monde, mais avec le courage (et le sentiment de regret = *metanoia*) d'avouer ce qui lui manque encore :

1. L'Eglise doit se présenter comme la vraie et universelle Eglise qui englobe les autres « Eglises » chrétiennes mystérieusement et demeure ouverte à tous les hommes : elle ne peut se présenter comme exclusive ou fermée comme un « ghetto ».
2. L'Eglise doit se présenter comme une Eglise qui respecte les langues, les traditions, les expériences des différents peuples... C'est bien là l'attitude d'une catholicité s'adressant non pas à des âmes, mais à des sociétés humaines, concrètement constituées d'âmes et de corps.

L'uniformité en tout n'est pas l'idéal de la catholicité, mais plutôt sa caricature. A condition — et l'A. l'a affirmé avec force — qu'elle implique la triple unité de foi, de communion, de gouvernement.

* *

3. — Dans un article déjà ancien de plus d'un an, mais que nous avons réservé pour cette chronique, le R. P. CONGAR étudie « *L'Apostolicité de l'Eglise selon S. Thomas d'Aquin* »[5].

Dans les sermons prononcés par S. Thomas sur le Symbole, l'apostolicité n'est pas indiquée comme note de l'Eglise. C'est que le texte du symbole, dit des Apôtres, ne mentionne pas les quatre notes qu'on trouve seulement dans le symbole, dit de Nicée-Constantinople. Et cependant la doctrine de l'apostolicité n'est pas absente du texte de saint

[2] J. L. WITTE, S. J., *Die Katholizität der Kirche. Eine neue Interpretation nach alter Tradition*, dans *Gregorianum*, 1961, p. 193-241.

[3] P. Benoît, O. P., *Corps, tête et plérôme dans les épîtres de la captivité*, dans *Rev. Bibl.*, 1956, p. 5-44. — A. Feuillet, P. S. S., *L'Eglise plérôme du Christ d'après Eph.*, I, 23, dans *Nouv. Rev. théol.*, 1956, p. 449-472, 593-610.

[4] Cf. *Ami*, 1950, p. 256-257 ; et les précisions apportées p. 467-475.

[5] *Rev. des Sc. phil. et théol.*, avril 1960, p. 209-224.

Thomas. Les quatre attributs classiques de l'Eglise sont énumérés dans les termes suivants :

Hæc autem Ecclesia sancta habet quatuor conditiones, quia est una, quia est sancta, quia est catholica, id est universalis, et quia est fortis et firma...

Circa quartum sciendum est quod Ecclesia est firma, primo si habet bona fundamenta. Fundamentum autem Ecclesiæ principale est Christus..., secundarium vero fundamentum sunt Apostoli et eorum doctrina... Et inde est quod Ecclesia dicitur apostolica...

Dans les « *Esquisses du Mystère de l'Eglise* » (1941), p. 61 sq., le P. Congar avait déjà donné une indication générale sur le thème qu'il développe aujourd'hui, mais il l'éclaire des autres affirmations recueillies dans toute l'œuvre du Docteur Angélique. Pour S. Thomas, le fondement principal de l'Eglise

est le Christ... Il est principal au sens le plus fort, parce qu'il est solide *per se*, en raison de ce qu'il est, par sa nature propre... Les apôtres et les prophètes constituent un fondement secondaire, « quod habet soliditatem, non ex se, sed ex alio solido subjecto, sicut lapides qui primo supponuntur petræ solidæ ». Il ne s'agit pas de la personne des apôtres, encore que S. Thomas leur attribue le plus haut degré de sainteté, de connaissance salutaire et de charismes. Il s'agit de leur doctrine, tout entière relative au Christ crucifié. « Apostoli et eorum doctrina », dit le commentaire du symbole qui ajoute : « Inde est quod Ecclesia dicitur apostolica »...

....

S. Thomas attribue à Pierre une primauté dans ce rôle d'apostolicité lié au témoignage que les apôtres ont porté au Christ... Dans la scène de Césarée de Philippe, (il) voit l'annonce de la construction de l'Eglise sur la profession de la foi au Christ. Contrairement aux polémistes orientaux ou protestants, il ne trouve ici rien qui diminue les privilèges de Pierre et de ses successeurs. Il y voit plutôt la promesse, pour *l'Ecclesia Petri*, d'une foi éclatante et préservée de toute erreur (p. 213-215, passim).

L'apostolicité de l'Eglise apparaît donc à saint Thomas comme le fait d'avoir pour fondement la doctrine des apôtres. L'apostolicité de ministère est envisagée par lui d'une manière toute relative à l'essentielle apostolicité de la Révélation et de la foi. Et cependant il lui a marqué sa place de façon très forte :

Du fait qu'il n'existe pas, normalement, de Révélation salutaire immédiate, parfaite, toute intérieure et personnelle, mais une économie unique de communication des manifestations de la Vérité Première à un peuple et à une Eglise, la Révélation est accompagnée de *Mission*... Il existe donc un organisme de mission, qui est le reposoir de la manifestation que Dieu a faite de lui-même. Cet organisme dérive tout entier des apôtres : non que l'histoire n'ait largement contribué à en déterminer certaines formes extérieures : il en dérive quant à la mission elle-même, quant à *l'autorité publique* en dépendance de laquelle doit se faire toute prédication légitime. C'est selon cette autorité que les évêques sont les successeurs des apôtres ou, comme dit encore S. Thomas, « vice apostolorum »...

Tout cela est doctrine commune. L'originalité de S. Thomas réside surtout dans la façon dont il relie l'apostolicité d'autorité à l'apostolicité de foi et même la lui subordonne. L'autorité des ministres n'est une règle normative que si elle-même est réglée par la foi apostolique [6].

4. — Mais voici une note plus récente du même théologien [7], publiée dans la même revue, à l'occasion d'un écrit du P. Karl Rahner [8] et qui, par certains aspects, rejoint les réflexions précédentes : *Inspiration des Ecritures canoniques et Apostolicité de l'Eglise.*

L'originalité de la position du P. Rahner consiste à voir l'inspiration de l'Ecriture et la reconnaissance de sa canonicité comme des réalités *ecclésiologiques.* C'est parce que certains écrits sont des éléments intégrant l'accomplissement vivant de l'Eglise prise, non en un moment quelconque de son histoire, mais en son moment de naissance et de constitution, qu'ils *sont inspirés*, et qu'en étant connus selon ce rôle et cette valeur, ils sont *reconnus* inspirés.

Congar se déclare foncièrement d'accord avec Rahner « pour voir l'Ecriture comme un élément de la partie formelle et constitutive de l'Eglise, voulue et procurée comme telle par Dieu ». A la fois intérieure à l'Eglise et normative pour l'Eglise, l'Ecriture est la règle interne de l'Eglise, sans préjudice toutefois de la tradition non écrite et du magistère. Mais il semble que le théologien autrichien n'ait pas suffisamment valorisé le rôle des apôtres ; car, « à l'intérieur de l'Eglise, et même de l'Eglise primitive, c'est *eux*, c'est leur qualité d'apôtres, qui sont la raison formelle propre du caractère inspiré, normatif, de leurs écrits, décisions et actes ».

On peut, ajoute Congar, considérer l'Ecriture comme la forme ou la détermination normative interne de l'Eglise, concurremment avec les sacrements et les autres éléments structurants... Mais on peut aussi — et même il faut — la considérer d'abord comme le résultat de cette motion reçue du dehors, par laquelle les prophètes et les Apôtres sont des instruments de la cause efficiente souveraine du peuple de Dieu.

Ce qu'il faut donc mettre en lumière, c'est :

le *choix* de ces *personnes singulières* et pleinement historiques que furent Moïse, Isaïe, Pierre, Jean, Paul, etc. ; — leur *mission*, qui est un autre nom, plus biblique, de l'influx dont nous avons parlé ; — la *personnalité charismatique* que Dieu a formée en eux, pour répondre à cette mission, puisque toute mission comporte une certaine tâche assortie des moyens nécessaires pour l'accomplir ; — enfin l'*autorité apostolique* (*prophétique*) qui leur revient du fait de ce choix de cette mission et des dons correspondants.

Aussi, pour être dans la vérité, il faut « exprimer la conscience que cette Eglise elle-même a eue de ne pas *posséder* seulement des Ecritures, comme une formule fixée par écrit de sa foi, mais de les avoir *reçues* d'hommes choisis par Dieu, spirituellement dotés par Dieu, ayant reçu mission et autorité de Dieu pour cela. »

Mais, cela dit-il, reste une difficulté que Congar rejette dans un petit *addendum*, auquel nous nous arrêtons avec complaisance, car il répond à un problème auquel depuis nombre d'années nous nous

[6] Dans un précédent article, *Sainte Ecriture et Sainte Eglise* (*Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, 1960), le P. Congar avait déjà insisté sur l'union organique qui est principe d'implication mutuelle entre Ecriture et Eglise. Cf. p. 82, 87.

[7] Y. Congar, *Inspiration des Ecritures canoniques et Apostolicité de l'Eglise*, dans *Rev. des Sc. phil. et théol.*, janv. 1961, p. 32-42.

[8] Karl Rahner, *Ueber die Schriftinspiration* (*Quæstiones disputatæ*, I), Innsbrück, 1958.

sommes personnellement heurté. Voici cet « addendum » :

La catégorie d' « apôtre » admet un emploi large du terme, qui pourrait fournir un *confirmatur* à la position du P. Rahner. Il n'est pas sûr non plus que tous les écrits canoniques néo-testamentaires aient pour auteur des apôtres au sens restreint (= les Douze + Paul) ; Jacques ? Jude ? le rédacteur de l'*Apoc.* ? [9]

Il existe, en effet, dans le Nouveau Testament, quelques textes où le mot *apostolos* a un sens large, lié à sa valeur sémantique, et ne devrait pas être traduit par « apôtre » qui a pour nous un sens technique, mais simplement par « envoyé » : cf. II Cor., VIII, 23 ; Phil., II, 25 ; Rom., XVI, 7 ; L. Cerfaux, *Pour l'histoire du titre* « Apostolos » *dans le N. T.*, dans *Rech. de Sc. relig.*, 1960 (p. 76-92), p. 85. Cet usage du mot n'intéresse pas notre question. Pour les autres emplois du mot, des conclusions fermes ressortent de l'étude citée de L. Cerfaux, la dernière en date et que recommandent tant la méthode employée que la finesse d'une pensée très déliée. « Apôtre » comporte toujours l'idée d'une procuration d'*autorité*, affectée d'un certain caractère d'immédiateté concernant la fondation de l'Eglise. Soit qu'il s'applique aux Douze et à celui (Paul) ou à ceux (Paul, Jacques) qu'une vision immédiate du Seigneur ressuscité a établis en la qualité de « témoins choisis d'avance » (Act., X, 41), soit qu'il s'applique à quelques hommes envoyés avec une procuration apostolique et qui, sous le contrôle d'apôtres proprement dits, jouissaient d'une autorité de fondateurs et régulateurs d'Eglises. Ainsi, soit médiatement (pour ces derniers), soit immédiatement (pour les premiers), il s'agit d'hommes dont l'action de fondateurs d'Eglises fait l'objet d'une mission reliée à celle du Christ, Premier Envoyé, et comporte une *autorité* par rapport à l'Eglise.

Ces conclusions très suggestives apporteraient une solution facile au problème de la clôture de la révélation « à la mort du dernier apôtre », et une précision utile au sens de la condamnation portée contre la prop. 21 des erreurs modernistes : *Revelatio, objectum fidei catholicæ constituens, non fuit cum apostolis completa* (Danz.-Bann., 2021). Il suffirait d'étendre le terme d'apôtre à des hommes en relation avec les apôtres (entendus au sens strict), et qu'on pourrait appeler « apostoliques » au sens le plus vrai du mot. Peut-être le prochain concile apportera-t-il quelque lumière à ce sujet.

* *

5. — Dans le même fasicule de la *Rev. des Sc. phil. et théol.* [10], on trouve une note complémentaire à l'article du P. J. Hamer, dont nous nous étions inspiré le 23 mars dernier en étudiant les rapports de l'épiscopat et de la primauté romaine (p. 179-180). Cette note complémentaire illustre non seulement la doctrine énoncée alors dans l'*Ami*, mais encore le problème de l'infaillibilité de l'Eglise, exposé dans le n° du 18 mai.

Plusieurs évêques avaient proposé des amendements indiquant « que toute la puissance ecclésiastique suprême ne réside pas dans le Pontife romain, mais uniquement dans le Pontife romain avec les évêques ». Le porte parole de la Députation de la foi, Mgr Zinelli, déclara que de tels amendements seraient « contraires à la position de la Députation de la foi, qui s'appuie sur l'Ecriture, la tradition et les définitions des Conciles. Quand on considère ces sources de la révélation, il apparaît clairement qu'un pouvoir plénier et souverain (*plenam eamque supremam in Ecclesia potestatem*) a été donné à Pierre et à ses successeurs, de telle sorte que cette plénitude ne peut être limitée par aucune puissance humaine qui lui serait supérieure, sa seule limite étant constituée par le droit naturel et le droit divin ».

Voici le résumé du développement de cette doctrine, tel que le présente le P. Hamer :

1. Un pouvoir ecclésiastique souverain et plénier sur tous les fidèles réside dans l'ensemble des évêques unis à leur chef. Les évêques assemblés avec leur chef en concile œcuménique, auquel cas ils représentent toute l'Eglise ; ou dispersés mais unis à leur chef, auquel cas ils constituent l'Eglise (*quo in casu sunt ipsa Ecclesia*), possèdent vraiment la plénitude du pouvoir.

2. La fidélité au donné scripturaire qui nous conduit à reconnaître la *plena et suprema potestas* à l'Eglise unie à son chef, doit nous amener également à affirmer que la *plena et suprema potestas* a été donnée à Pierre

[9] Rappelons ici les réflexions faites à ce sujet par E. Amann (art. *Testament (Nouveau)*, dans *D.T.C.*, XV, 193 : « Il reste un certain nombre de problèmes de date sur lesquels le dernier mot n'est pas dit ; qu'il s'agisse par exemple, de la II^a Petri ou même des épîtres pastorales en leur rédaction définitive, sans parler de la littérature johannique, l'accord est loin de se faire entre la critique indépendante et la critique ecclésiastique. Celle-ci a-t-elle toute latitude d'accepter certaines suggestions de celle-là ? N'y a-t-il aucune règle théologique qui lui impose de resserrer dans des limites assez étroites les dates de composition des écrits néotestamentaires ? Voir ce qui est dit à l'art. Apôtres, t. I, col. 1656 (Bainvel) ; *Les apôtres et la clôture de la révélation* : « Le courant (de la révélation), écrit l'auteur, ne cessa définitivement et en droit qu'à la mort du dernier apôtre ; en fait, il continua au moins jusqu'à ce qu'eût été écrite la dernière des œuvres inspirées. » Dès lors, continue-t-on, si l'on situe dans les premières années du II^e siècle la mort de Jean l'apôtre, qui semble bien avoir été le dernier survivant des Douze, il n'a pu y avoir après cette date de révélations officielles nouvelles, ni donc de livres inspirés. Aussi la critique ecclésiastique doit-elle écarter *a priori* toute date de composition d'un écrit néotestamentaire dépassant notablement les premières années du II^e siècle.

Mais il n'est pas difficile de voir les confusions qui se cachent dans cette série de raisonnements. Le mot « apôtre », d'abord, prête à équivoque ; la langue néotestamentaire ne le réserve pas exclusivement aux Douze ; Paul est apôtre lui aussi et tout autant Barnabé, pour ne pas parler de Sylvain et de Timothée. D'autre part, même en prenant le mot dans un sens très restreint, en faisant d'apôtre le synonyme de « porteur d'un charisme spécial », quelle preuve donne-t-on que les révélations divines aient été exclusivement réservées à ces porteurs ? Enfin, dans le raisonnement signalé plus haut, ne se glisse-t-il pas une confusion entre les deux concepts de révélation et d'inspiration ? Ces diverses remarques n'engagent-elles pas à « reconsidérer » la solution *a priori* que l'on a voulu donner au problème de la datation de certains écrits néo-testamentaires ou à réviser certaines exclusives un peu hâtivement portées ? Il ne s'agit pas d'admettre à l'aveugle les hypothèses les plus aventurées des critiques indépendants, mais il ne convient pas non plus d'exclure *a priori* des réponses que recommanderait une étude plus objective des problèmes. La question des auteurs des Livres saints et de leur date de composition est au premier chef une question de fait, elle ne peut que gagner à être traitée d'abord comme une question de fait. C'est aux théories à s'assouplir aux faits, non aux faits à se plier aux conceptions *a priori*. »

[10] J. Hamer, *Le corps épiscopal uni au Pape, son autorité dans l'Eglise, d'après les documents du premier concile du Vatican*, p. 21-31.

et à ses successeurs, indépendamment même d'une action commune avec les autres évêques.

3. Comme ces deux pouvoirs ne sont pas distincts et séparés, tout danger de dualisme et de confusion est écarté : « Séparer la tête des membres est le propre de ceux qui soumettent le Pape aux évêques considérés collectivement ou représentés par le concile général ; alors, en effet, nous pouvons avoir d'un côté le Pontife, même en sa qualité de Pontife suprême et de l'autre les évêques ». Notre position est nettement différente : « Si le Souverain Pontife ensemble avec les évêques, soit dispersés, soit réunis, fait vraiment usage *d'une façon solidaire* (*in solidum*) de la puissance plénière et souveraine, aucun conflit n'est possible. Comme la *plena et suprema potestas* ne peut vraiment exister dans le corps séparé de la tête, les évêques particuliers, quel qu'en soit le nombre, tant que le Pape est absent, ne peuvent en aucune façon, sans chef, exercer la *plena et suprema potestas* ; par contre, le Souverain Pontife, en tant que chef, peut exercer sa suprême autorité, même indépendamment du concours des évêques. »

Notons toutefois que cette théorie d'un double sujet inadéquatement distinct n'a rien d'absolu : une autre théologie pourrait être valable, à condition de rendre intégralement compte à la fois de l'enseignement dogmatique de la Constitution *Pastor æternus* sur la primauté pontificale et des données de la Tradition et de l'Ecriture sur la fonction épiscopale conçue dans toute son ampleur. Néanmoins — et nous trouvons ici confirmation de l'enseignement contenu dans nos articles précédents — cette théorie rend bien compte de la part prise par le collège épiscopal dans le gouvernement de l'Eglise universelle. La *plena et suprema potestas* s'exerce d'abord par un acte personnel, l'acte du Souverain Pontife. A cet acte personnel, correspond un *sujet personnel.* C'est d'ailleurs l'enseignement du ch. 3 de *Pastor æternus* et du canon correspondant. Mais cette même *plena et suprema potestas* peut s'exprimer encore par un acte *collectif*, dans la ligne de la promesse faite collectivement au collège des apôtres : à cet acte collectif répond un *sujet collectif*, constitué par le corps épiscopal uni au pape [1].

« La même analyse devrait être reprise, ajoute Hamer, en faisant les transpositions nécessaires, à propos de l'épiscopat *dispersé dans le monde*, mais uni au pape. Lui aussi possède la *plena et suprema potestas*, mais comment l'exerce-t-il ? Le magistère ordinaire et universel propose la foi avec autorité. Mais, indépendamment d'autres critères, il n'est pas facile de *reconnaître* avec certitude les points sur lesquels un *consensus* est obtenu dans une unanimité morale générale avec l'assentiment exprès ou tacite du pape » (p. 30-31) [2].

* *

6. — Les réflexions précédentes nous conduisent tout naturellement à relever, toujours dans la même revue, une note du R. P. TORRELL, O.P., sur une controverse au premier concile du Vatican concernant l'Infaillibilité pontificale [3]. Une intervention du cardinal Guidi, dominicain, en fut l'occasion. Dès avant le concile, les oppositions se cristallisaient autour de trois mots dont, à tort ou à raison on qualifiait l'infaillibilité pontificale : *personalis, absoluta, separata.*

Tout d'abord, au sujet des mots *absoluta, separata,* Guidi insiste sur le fait que le pape

n'est infaillible qu'en sa qualité de docteur de l'Eglise universelle et de témoin de la Tradition catholique, et dans la mesure où il s'est assuré de cette Tradition par une enquête préalable auprès des évêques, dépositaires et témoins, eux aussi, de cette doctrine traditionnelle. Appuyé sur l'autorité de Bellarmin et de Perrone, sur la pratique habituelle des papes et sur la toute récente consultation de l'épiscopat à propos de la définition de l'Immaculée Conception, il va même jusqu'à parler, de manière très hardie, de la nécessité de cette enquête en droit et en fait (p. 230).

Quoiqu'il en soit de cette position de Guidi, le mot *personalis* appelle une nouvelle remarque de sa part :

Il ne faut pas que l'infaillibilité... puisse apparaître comme une propriété ou une prérogative personnelle et habituelle du pape. Il ne faut pas qu'on donne aux hérétiques une occasion de critique, comme si nous concédions à un homme un attribut qui est le propre de Dieu seul et de la vérité qu'il nous a révélée. Pour éviter cette équivoque, on propose de remplacer le titre du ch. IV : *De Romani Pontificis infallibilitate* [4] par le suivant : *de Romani Pontificis dogmaticarum definitionum infallibilitate...* Il prend bien soin de spécifier à plusieurs reprises que ce sont seulement les décrets et les définitions du pape qui sont infaillibles... (p. 231).

La nature de l'infaillibilité n'est pas ici en question : pour Guidi, l'infaillibilité est en soi un secours actuel, une lumière passagère ; mais autre chose est l'infaillibilité, autre chose la possession de cette infaillibilité : « du fait que la personne du pape a le pouvoir passager de poser un acte infaillible, il ne suit pas de là que cette personne soit infaillible ». Le charisme de l'infaillibilité ne saurait être conçu comme une qualité habituelle.

La véritable explication fut proposée par Mgr Gasser, rapporteur de la Députation de la Foi. Se demandant pourquoi il faut dire que l'infaillibilité est « personnelle » au Souverain Pontife, Gasser affirme [5] que l'infaillibilité

convient au pape, non en tant que personne privée, singulière, mais en sa qualité de pontife romain, de personne officielle, c'est-à-dire en sa personne de chef de l'Eglise dans sa relation à l'Eglise universelle. Et on ne peut même pas dire que le pape est infaillible uniquement en raison de son autorité pontificale (*simpliciter ex auctoritate papatus*), mais seulement dans la mesure où il est sous l'influence de l'assistance divine qui le conduit sûrement et sans aucun doute. Car, en vertu de l'autorité pontificale, le pape est constamment juge suprême en matière de foi ou de mœurs, père et docteur de tous les chrétiens, mais l'assistance divine qui lui est promise et qui fait qu'il ne peut se tromper, il en jouit seulement au moment où il exerce réellement et en acte sa fonction de juge su-

[1] Voir *Ami,* 23 mars 1961, p. 179-180.

[2] Voir *Ami,* 25 mai, p. 306, 2e col. — Voir aussi un ancien article de l'*Ami* sur le Magistère Ordinaire, 1925. p. 569-70.

[3] J. P. Torrell, O. P. *L'infaillibilité pontificale est-elle un privilège « personnel » ? Une controverse au premier concile du Vatican,* dans *Rev. des Sc. phil. et théol.,* avril 1961, p. 220-245.

[4] C'était le titre primitivement proposé, et qui a été modifié dans la rédaction définitive du texte conciliaire. Voir plus loin.

[5] Nous reproduisons ici le résumé fait par le Père Torrell des précisions apportées par Gasser. Le texte dans Mansi, t. LII, 1204-1230.

prême dans les questions de foi et de docteur de l'Eglise universelle.

Ainsi donc la formule « le pontife romain est infaillible » doit, pour répondre à la vérité, être ainsi complétée : « le pontife romain est infaillible quand, par un jugement solennel pour l'Eglise universelle, il *définit* les choses de foi et de mœurs.» Aussi le titre du ch. IV fut-il dans la rédaction définitive libellé de la façon suivante : *De Romani Pontificis infallibili magisterio* (D.-B., 1832).

La cause de l'admission (de cet amendement) déclara Mgr Gasser, c'est que le (premier) titre, *de Romani pontificis infallibilitate*, traduit en d'autres langues, aurait parfois un sens inexact. Ainsi par exemple, en allemand [6], ce mot pourrait être facilement confondu avec l'impeccabilité. Afin donc qu'il apparaisse au premier abord qu'il ne s'agit pas ici de l'impeccabilité du Pontife romain dans son agir, mais de l'infaillibilité de son enseignement, ce chapitre sera intitulé : *de Romani Pontificis infallibili magisterio*.

Une dernière remarque du P. Torrell sera la conclusion de ce résumé de son étude. Elle concerne les derniers mots de la définition : « par conséquent de telles définitions du Pontife romain sont irrévocables par elles-mêmes et non par le fait du consentement de l'Eglise, *non autem ex consensu Ecclesiæ* » (Denz.-Bann., 1839).

Cette addition de toute dernière heure est destinée à éliminer les derniers vestiges du gallicanisme... Mais il faut savoir aussi que le concile n'a pas voulu déclarer par là que le pape peut négliger de se renseigner par une enquête auprès de l'épiscopat sur la foi de l'Eglise à propos de la doctrine à définir. Il reconnaît au contraire que c'est le moyen normal de procéder [7]. Il a simplement voulu écarter la nécessité juridique d'un acte de l'épiscopat qui ajouterait quelque chose à la définition. Pour reprendre une heureuse expression du chanoine Aubert qui nous paraît aller dans le sens des suggestions de Guidi [8], c'est la distinction entre le *sensus ecclesiæ* dont le pape ne peut pas faire abstraction puisque c'est en pleine communion avec lui qu'il définit, et le *consensus ecclesiæ* qui sanctionnerait, pour ainsi dire, la définition pontificale en lui donnant un caractère irréfragable qu'elle n'avait pas jusqu'alors.

Une ultime considération : dans cette condamnation du gallicanisme les Pères du Vatican n'ont pas entériné le moins du monde l'idée évoquée par les mots *absoluta, separata* que l'on a mentionnés plus haut. L'infaillibilité du pape ne saurait être dite absolue ; elle est limitée : *ratione subjecti*, le pape doit parler comme docteur universel et juge suprême, *ex cathedra Petri* ; — *ratione objecti*, il faut qu'il s'agisse de foi ou de mœurs ; — *ratione actus*, il faut qu'il définisse ce qui est à croire ou à rejeter par tous les chrétiens. L'infaillibilité du pape suppose une étroite union du souverain pontife à l'Eglise ; hors de sa relation à l'Eglise universelle, le pape ne jouit pas de ce charisme.

Nous avons insisté sur l'article du P. Torrell, car les précisions qu'il apporte répondent à plus d'une question reçue de nos lecteurs.

* *

7. — C'est un autre aspect de l'ecclésiologie que nous devons aborder en présentant, avec le R. P. de Bovis, S. J., « *L'Eglise et son mystère* » [9]. C'est le mystère seul de l'Eglise que l'A. a voulu mettre en relief : on ne trouvera donc dans ce livre aucun développement sur les problèmes historiques et apologétiques ; et même du mystère lui-même ont été élaguées bien des questions qui cependant ne lui sont pas étrangères (Tradition, Progrès homogène du dogme, Nécessité de l'Eglise pour le salut, problème des membres de l'Eglise). Il a semblé préférable de concentrer l'attention sur un point : le Mystère de l'Eglise en elle-même, afin de le mieux apercevoir et de le mieux comprendre.

Le mystère, pour notre auteur, « est un événement qu'opère la puissance divine et que Dieu dévoile, précisément en l'accomplissant » et cet événement « atteint les hommes et sollicite leur action ». En ce sens, le mystère de l'Eglise « consiste dans la solidarité, en ses murs, de l'histoire et de l'Eternité Divine, de l'homme et de Dieu, du visible et de l'Invisible » ; conjonction de deux points de vue : société humaine, d'une part — prolongeant l'existence de Jésus-Christ, d'autre part. Ce Mystère de l'Eglise existe tout d'abord dans le temps qui précède la venue de Jésus de Nazareth.

Le Mystère de l'Eglise est le mystère de la *présence divine* au temps d'Israël. Dans ce temps, Dieu écrit avec la liberté humaine une histoire particulière, composée avec la joie et la souffrance des hommes, avec leur vie et avec leur mort. Mais dans cette histoire, il n'y a pas que des espoirs et des effrois d'hommes, il y a le Dessein de Dieu qui est Miséricorde et Transfiguration (p. 24).

Le Mystère de l'Eglise existe ensuite dans les étapes de sa naissance. Avant la résurrection du Christ, le Sauveur a choisi ses apôtres, leur a promis des pouvoirs qui se prolongeront dans leurs successeurs. Mais c'est la Cène qui est le moment décisif. Elle renvoie, en effet, aux deux dimensions de l'édification de l'Eglise : « l'institution » et « l'événement ».

Le Seigneur y résume tous les actes *institutionnels* qu'il a posés au cours de sa vie : rassemblement, formation et instruction des Douze, collation de leur mission. Tout cela se trouve au cours de la célébration du Jeudi Saint.

Mais à tous ces actes le Seigneur assigne explicitement un sens *charismatique*. Toutes les décisions, tous les commandements formulés auparavant par le Christ s'ordonnent, dans l'acte eucharistique, à la Rédemption. Dans le Mystère rédempteur, les gestes institutionnels

[6] Le mot allemand *Unfehlbarkeit* a maintenant le sens technique d'infaillibilité du pape ; mais parmi les nombreux sens de la racine *fehlen*, un des plus répandus a effectivement le sens de pécher, de faillir.

[7] Voir par exemple (Denz.-Bann., n. 1836) le paragraphe énumérant les moyens traditionnellement employés par les papes pour s'informer avant de procéder à une définition : « soit par la convocation de conciles œcuméniques, soit par un examen du sentiment de l'Eglise dispersée dans l'univers (*explorata Ecclesiæ per orbem dispersæ sententia*) soit par des synodes particuliers, soit par d'autres moyens providentiels ». Impérieux devoir moral, sans doute, mais nullement condition de stricte nécessité.

[8] *L'Ecclésiologie au concile du Vatican*, p. 281 (dans *Le concile et les conciles*, Paris-Chevetogne, 1960).

[9] André de Bovis, S. J., professeur au scolasticat de Chantilly, *L'Eglise et son mystère*. Coll. « Je sais, je crois », 4 NF. Paris, Fayard.

reçoivent du Christ valeur d'éternité et efficacité surnaturelle. Dans la mission donnée, Jésus-Christ coule la grâce et, dans les fonctions, la puissance salutaire. Quand le Christ prescrit : « Faites ceci en mémoire de moi ». il attache « ceci » — le Sacrifice Rédempteur — au « faire » des Apôtres, à leur action juridique et visible, à leur mission.

Après la Résurrection, on retrouve dans la bouche du Christ les mêmes volontés que celles qu'il exprimait avant. Le Christ ressuscité récapitule les pouvoirs d'enseigner et de gouverner. L'Ascension n'est pas une séparation : le moment où l'Esprit-Saint animera l'instrument constitué par Jésus est arrivé : c'est la fête de la Pentecôte. Jésus a d'abord formé le corps de l'Eglise ; maintenant il lui insuffle son âme, l'Esprit-Saint. Ascension et Pentecôte sont l'inauguration officielle de l'Eglise jointe, dans l'Esprit, à Jésus ressuscité. Et depuis, tous les jours, le Christ poursuit l'œuvre commencée. Pour maintenir l'Eglise fidèle à sa mission, le mystère eucharistique se continue, faisant du mystère de l'Eglise notre mystère :

La vocation ecclésiale du croyant... est de participer, dans la communion sacramentelle, au sacrifice Rédempteur et à la fondation de l'Eglise. Uni au Fils de Dieu, le chrétien accomplit sa mission personnelle : devenir sacrifice comme le Seigneur Jésus, devenir en lui puissance de rapprochement et rayonnement de charité, devenir comme lui lumière pour la foi des autres... En ce sens, le mystère de la fondation ecclésiale est le nôtre et il réclame la collaboration de tous (p. 44).

Mystère de l'Eglise, mystère sacramentel, en ce sens que c'est un événement obscur aux lumières de la raison, mais qu'il s'accomplit dans des réalités sensibles et historiques et s'exprime en signes humains qui révèlent la puissance de Dieu.

La relation entre l'Eglise et le Christ est définitive ; l'Eglise est le Corps du Christ indéfectiblement. Ici l'A., s'appuyant sur les données de la révélation et les enseignements de Pie XII (*Mystici Corporis*) expose la doctrine authentique du Corps mystique, la dégageant des erreurs protestantes et des tendances plus ou moins périlleuses de certains catholiques. Conclusion :

L'Eglise est une réalité humaine, sociologique, historique. Cette humble réalité est habitée par la vie du Christ, elle en vit et se répand au loin, toujours plus loin. C'est pourquoi la foi n'hésite pas à écouter Paul et à identifier mystiquement le Christ et l'Eglise. Il ne faut donc point trancher dans la *Catholica* entre les réalités historiques et la réalité divine, comme si elles étaient étrangères l'une à l'autre. C'est l'ensemble, la conjonction de ces deux réalités, l'humaine et la divine, qui constituent en toute vérité le Corps du Christ, c'est-à-dire le Mystère de l'Eglise catholique (p. 67).

Faut-il ajouter que le mystère de l'Eglise, c'est l'Eglise « sacrement de Jésus-Christ ? » Oui, certes : l'action sacramentelle de l'Eglise vient à nous humainement, se déployant en des zones d'intensité différentes, depuis l'Eucharistie, « sacrement des sacrements », jusqu'au pouvoir de juridiction inclusivement :

Les actions humaines sont assumées dans le Corps du Christ, et sont élevées jusqu'à devenir servantes de la Rédemption, médiatrices de ses effets surnaturels. Dans la mesure où l'homme participe à la mission reçue par l'Eglise, dans la mesure où il répète les actes que le Seigneur lui-même a prescrits, il devient, pour sa part, diffuseur de la Vie Eternelle. Ainsi passent jusqu'à nous l'action et la présence de Jésus-Christ Sauveur (p. 82).

L'autorité de l'Eglise dans les fonctions d'enseignement est encore un aspect du « mystère ». La prétention à l'infaillibilité humainement n'est pas explicable. Et cependant, « si Dieu est l'auteur de la croyance catholique, son action demeure invisible, cachée sous les dehors humains ».

Aux yeux du monde et pour toujours, l'Eglise... sera « un petit troupeau », petit par le nombre, eu égard à la masse humaine, petit par les moyens, par l'intelligence, par les triomphes. Mais, au-delà de toutes les faiblesses, la révélation faite à S. Paul vaut pour l'Eglise entière, et c'est la foi seule qui la répète : « Ma grâce te suffit ; car ma puissance se déploie dans la faiblesse » (II Cor., XII, 9) (p. 105).

Mystère également, la sainteté de l'Eglise : elle est vêtue d'apparences humbles et ne sera pleinement révélée qu'au dernier jour. En attendant, si nous voulons en avoir une vision proportionnée à nos yeux de chair, il ne faut pas considérer la vertu de tel ou tel fidèle, fût-ce la vertu de grands saints, il faut regarder la masse, si l'on veut savoir ce qu'est la sainteté ecclésiale : chacun des baptisés enrichit l'ensemble, avec son tempérament et sa générosité, mais aucun ne l'exprime complètement. Dans l'histoire séculaire de la foule chrétienne,

ici et là émergent quelques lumières... Cela suffit pour que la masse soit entraînée dans ces clartés. Cette multitude marche cahin-caha, mais elle marche quand même. Que l'on éprouve donc la continuité avec laquelle ce peuple avance, petit noyau compact, suivi par les autres, en désordre et tant bien que mal, mais suivi tout de même par ces gens qui apprirent de l'Eglise seule leurs médiocres et fragiles vertus. Que l'on discerne aussi cette force étrange qui permet à l'Eglise de resurgir du fond même des périodes les plus sombres et les moins saintes. Alors on appréciera ce que veut dire « sainte Eglise ». Il ne suffit donc point de regarder dix chrétiens du voisinage et de faire une coupe instantanée dans leur vie pour être autorisé à porter un jugement. Mais il faut considérer la masse tout entière, qui subsiste à l'ombre des saints canonisés et dans leur vertu. Alors on connaîtra la sainteté catholique, la sainteté universelle, celle des martyrs et des confesseurs, celle des faibles, celle aussi des très faibles... (p. 124).

Pensées réconfortantes, qui doivent dominer toute l'histoire ecclésiastique, qu'on ne peut vraiment saisir que dans et par le mystère ecclésial lui-même ; car « quoiqu'il en soit des hommes et de leurs méthodes, de leurs motifs et de leurs projets, au-dessus des péripéties humaines et à travers celles-ci, le Mystère surnaturel est présent à l'histoire de l'Eglise, il la commande, il s'y insère, il emploie même à son avantage les faiblesses et les incapacités de l'homme. Ainsi tout devient instrument, grâce à quoi Dieu, dans sa miséricorde, accomplit la vocation de l'Eglise et, par elle, pourvoit au destin de l'humanité entière » (p. 125).

Le livre du P. de Bovis est, à coup sûr, un des meilleurs de la collection et sa lecture sera, comme on l'a déjà laissé entendre, un réconfort pour la foi.

* *

8. — Un autre aspect — bien différent — du mystère est abordé dans une thèse qui nous vient de Buenos-Ayres, « *L'Eglise, visible mystère du Christ* »[10]. Ici, la théologie se complète du droit canonique. D'ailleurs le sous-titre l'indique clairement : *Théologie et doctrine juridique dans l'Eglise* (*Teologia y juridismo en la Iglesia*). La théologie, c'est le dogme de la constitution hiérarchique de l'Eglise, la nécessité pour le chrétien d'y être rattaché comme membre du corps, par la foi, par le caractère indélébile du baptême, par la soumission à ses chefs. La doctrine juridique apparaît dès lors par l'exposé de la portée du can. 87 : *Baptismate homo constituitur in Ecclesia Christi persona cum omnibus christianorum juribus et officiis, nisi, ad jura quod attinet, obstet obex, ecclesiasticæ communionis vinculum impediens, vel lata ab Ecclesia censura.*

L'A. précise son point de vue : quelle excommunication supprime toute communion avec l'Eglise du Christ ? Il ne saurait être question de l'excommunication mineure, laquelle laisse subsister en ceux qui en sont frappés plus d'un lien avec la communauté ecclésiastique. Il s'agit de l'excommunication qui frappe ceux qui sont déclarés excommuniés par décret du Saint-Siège comme devant être évités. Les effets des deux sortes d'excommunication sont exposés parallèlement p. 74-75. L'A. rappelle ici la position prise par les théologiens et canonistes et sa conclusion personnelle — qu'il présente comme conforme à la doctrine généralement reçue — est que l'excommunication portée à son degré suprême (*excommunicatus vitandus*) constitue une totale exclusion de l'Eglise et de la participation à ses biens spirituels (p. 114).

* *

9. — Avec le R. P. Jean Galot, S.J.[1], nous sommes ramenés à l'Eglise, corps mystique du Christ. C'est dans ce mystère qu'il faut sans cesse se replonger, si l'on veut comprendre l'Eglise. Il ne s'agit pas de perdre de vue l'immense face extérieure de l'Eglise, si imposante dans sa réalité actuelle, dans ses témoignages contemporains comme dans tout le développement de son histoire. Mais il importe de reconnaître toujours davantage par delà les moyens externes et visibles par lesquels l'Eglise déploie son action, la vie profonde qui les anime et les explique.

Le Corps mystique du Christ lui appartient aussi indissolublement que son corps physique : si humain soit-il, il est irrévocablement engagé dans la grandeur du mystère de l'Incarnation. Et nous retrouvons ici un heureux développement de la pensée paulinienne déjà accueillie par Witte (cf. *supra*) : le plérôme du Christ devenant le plérôme de l'Eglise :

> Si l'on suit la pensée de S. Paul, ce plérôme s'est constitué en deux étapes. La première de ces étapes est la formation du plérôme dans le Christ lui-même. A la suite de sa résurrection, Jésus a reçu une primauté absolue en toutes les créatures. Le Père « s'est plu à faire habiter en lui tout le plérôme » (Col., I, 19), c'est-à-dire que la plénitude de la divinité réside désormais dans le corps glorieux du Rédempteur (Col., II, 9)...
>
> La première étape a pour but la seconde : Jésus veut nous faire partager ce plérôme. Du corps physique, le plérôme s'étend donc au Corps Mystique. La vie divine déborde de la personne du Sauveur et remplit l'Eglise. Et par l'Eglise, il envahit l'univers, puisque l'objectif final est que Dieu « soit tout en tout » (I Cor., XV, 28).

L'unité du corps physique se retrouve dans le Corps Mystique : Jésus est la Tête du Corps, et la Tête ou le Chef exige la soumission des membres : ceux-ci ne doivent pas être animés de plus foncier désir que de voir la domination du Chef les prendre plus totalement et s'étendre par eux effectivement dans l'humanité entière.

Pour S. Paul le Corps Mystique est le fruit de la Rédemption ; mais ce fruit n'existe et ne grandit que sous l'influence de l'Esprit-Saint qui en est pour ainsi dire l'âme : le miracle de la Pentecôte est significatif à cet égard. Une belle page est à citer ici :

> Le Corps Mystique, c'est le mystère qui prend corps. C'est l'action divine, concrètement exercée par le Christ, qui entre dans l'humanité et y propage une présence divine. Cette pénétration est parfaitement adaptée, parce que, nous l'avons vu, la vie divine s'est d'abord emparée, à la perfection, de la nature humaine de Jésus glorifié, et agit à travers cette nature sur les hommes ; de plus, ce qu'elle communique du Christ, c'est son Esprit, le souffle de son amour qui prend possession des âmes de la manière la plus subtile et la plus profonde. D'autre part, cette pénétration du divin dans l'humain conserve en elle tout le tragique de la Rédemption, et continue à s'effectuer par un renversement de la sagesse humaine et de la puissance humaine. L'anéantissement de la croix demeure la loi de l'union du divin et de l'humain. D'abord personnifié en Jésus-Christ crucifié, le mystère étend le règne de la croix et forme ainsi le Corps Mystique... (p. 57).

C'est pourquoi la Passion du Christ doit se retrouver dans les chrétiens : c'est ce que laisse entendre S. Paul, écrivant aux Colossiens (I, 24) : « Je complète ce qui manque aux souffrances du Christ dans ma chair, pour son Corps qui est l'Eglise. »

> L'expérience de l'Apôtre ne lui est pas particulière sur ce point ; elle vaut pour tout chrétien. Chaque chrétien doit revivre en lui la Passion du Christ, selon une mesure déterminée par Dieu. Il est conduit à travers une série d'épreuves, qui ne se clôture qu'à la mort. Avant ce moment final, chacun peut répéter la phrase de S. Paul ; car il complète en sa chair ce qui y manque encore pour que la Passion du Christ y ait été vécue en plénitude. Par là, il contribue au développement de l'Eglise. Le Corps Mystique, qui est né du sacrifice du Calvaire, tire sa croissance de la participation des chrétiens aux souffrances du Sauveur. L'actualisation de la Passion dans la vie chrétienne est par conséquent douée d'une fécondité qui prolonge la fécondité de la douleur de Jésus. Edifié sur le fondement de la souffrance, le Corps Mystique continue à se nourrir de la souffrance des chrétiens.

Aussi peut-on généraliser la déclaration de S. Paul en l'appliquant à toute la communauté : le Corps Mystique ne cesse de compléter, dans la chair de ses mem-

[10] Rodolfo Luis Nolasco, *La Iglesia visible, misterio de Cristo*. In-8 de 128 p., Universidad Catolica Argentina. Editorial Bonum.

[1] Jean Galot, S. J., *Dans le Corps mystique* (Museum Lessianum, section ascétique et mystique). In-12 de 230 p. Desclée de Brouwer.

bres, ce qui manque à la totale actualisation en eux de la Passion du Christ (p. 64).

Une semblable élévation de pensée domine tout le livre du P. Galot. Aussi indiquerons-nous rapidement la suite du développement de son thème. Le chrétien, incorporé au Christ par le baptême, trouve dans l'eucharistie le principe du développement de sa vie spirituelle dans le Corps mystique. Cette vie sera avant tout une vie de charité, prolongement de l'amour du Sauveur, charité concrétisée dans la communion des saints, communion de prière, communion de sacrifice, communion dans le culte et dans la messe. Mais c'est aussi une charité agissante, unissant à la vie intérieure l'apostolat.

Cet apostolat restera fidèle aux structures du Corps mystique ; — structure spirituelle, le Christ demeurant le Chef et la Vierge Marie la Médiatrice ; — structure sacramentelle, les sacrements marquant, dans le Corps mystique « l'engagement de la puissance divine dans le milieu humain »; — structure hiérarchique, l'autorité des chefs ecclésiastiques répondant à la volonté formelle du Christ.

Le Corps mystique restera orienté vers la communauté parfaite de l'avenir, qui ne sera pleinement réalisée que dans l'au-delà. Aussi le livre s'achève-t-il sur les perspectives des valeurs éternelles, communion avec les élus, avec les âmes souffrantes. La vie du Corps mystique est une vie d'espérance...

Le petit volume du pieux auteur sera d'une grande utilité aux âmes chrétiennes et aux prêtres eux-mêmes qui voudront mieux connaître les richesses spirituelles que leur procurera une plus grande intimité dans la vie du Corps mystique, vie qui doit être la leur.

(*A suivre*) A. MICHEL.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

1. L. LABERTHONNIERE. — **Les fruits de l'esprit.** — In-8 de 206 p., 7,80 NF. — Paris, Aubier, 1961.
2. J. SUBTIL, S. J. — **Retraites et Récollections sur la vie religieuse. IV : Avec Marie, Mère de Jésus.** — In-12 de 160 p., 6,50 NF. — Toulouse, Apostolat de la Prière, 1961.
3. R. P. BERTSCHE, S. O. Cist. — **Epouse du Christ. IV : Retraite en union avec le Sacré-Cœur de Jésus.** — In-12 de 148 p., 5,40 NF. — Mulhouse, Salvator, 1961.
4. Un moine de Solesmes : **Retraite avec Dom Delatte.** — In-8 de 94 p., 4 NF. — Tours, Mame, 1961.

1. — Dans les 22 premières pages de ces « instructions pour une retraite », M. M. d'Hendecourt introduit au choix de textes qui suivent, en résumant la carrière du P. Laberthonnière envisagée particulièrement sous son aspect religieux et apostolique. Ces pages sont intéressantes et rendent le Père sympathique. On n'y dissimule pas les condamnations de l'Eglise et la mise à l'Index de plusieurs ouvrages, mais cette rigueur de Rome n'est que mentionnée, et ne prend un sens que pour les lecteurs déjà au courant de l'histoire du modernisme. Il y a là, pensons-nous, une lacune, vu que le contenu de ce petit livre est accessible à des personnes excusables d'ignorer les problèmes religieux du début de ce XX^{e} siècle.

Les principales bénéficiaires des conférences furent des tertiaires franciscaines. Les deux tiers du livre sont occupés par la retraite que le P. leur prêcha. La suite du volume contient une retraite de clôture de l'Association oratorienne et un triduum.

Les conférences ne sont rédigées in-extenso que dans la première moitié du volume environ. L'autre moitié est surtout constituée de résumés que l'auteur développait librement. La première retraite, de beaucoup la plus complète, développe trois thèmes : la pénitence selon S. François, les vertus théologales (où s'ajoutent la religion et la prière) et la perfection chrétienne. Les deux autres sont parfois des redites. Elles reprennent spécialement les idées de la première sur la foi, la prière, la mortification, l'amour de Dieu, l'apostolat et l'adoration. Quelques pages plus neuves sur la justice du royaume de Dieu et notre union à Jésus-Christ y sont ajoutées.

Les conférences reproduites en entier sont vigoureuses, personnelles et profondes. On n'y trouve à peu près nulle trace des défauts qui ont été reprochés à l'A. Seules quelques expressions pourraient être plus nuancées (par exemple sur la foi, p. 80-82). Le Père L. a le don de démasquer la piété superficielle et de mettre en valeur la vraie vie religieuse. Ces pages, publiées à l'occasion du centenaire de sa naissance, feront du bien. Il faut toutefois noter qu'elles ne sont pas munies de l'*Imprimatur*.

2. — Ce 4^{e} recueil d'instruction du P. Subtil contient un triduum et trois récollections trimestrielles. Le triduum expose pourquoi il faut honorer la Sainte Vierge (1er jour : elle est Mère de Dieu ; 2^{e} jour : elle est Mère des hommes), et comment il faut l'honorer (3^{e} jour : nature et avantages d'une solide dévotion à Marie). Chacun de ces jours contient une méditation, deux conférences, quelques lectures et un examen.

Les trois récollections sont centrées sur le *Magnificat*, Cana et la consécration à Marie, selon le même plan que précédemment, sauf qu'il n'y a qu'une conférence.

La doctrine est classique, l'exposé clair, les conseils sages. Religieux, et laïcs fervents trouveront dans la méditation de ces pages le moyen de réchauffer leur dévotion à Marie.

3. — Ces 16 instructions de retraite pour religieuses sont rattachées à l'une ou l'autre des invocations des Litanies du Sacré-Cœur. Les trois premières rappellent le « grand idéal » de la vie religieuse. Les trois autres présentent la « triste réalité » souvent si distante de l'idéal. Et les autres montrent le chemin de la conversion : prière, humilité, foi, espérance, amour, immolation, expiation, dévotion à Marie, décision de continuer toute l'année la retraite en esprit.

Ces conférences sont toutes inspirées par le souci de toucher les auditrices, de les convertir, et de faire durer cette conversion.

4. — Recueil de textes de Dom Delatte extraits de ses notes manuscrites, centrés sur la vie surnaturelle et groupés sous quatre chefs : ce que nous sommes, notre fin, notre activité théologale, Notre-Dame.

Ils rappellent avec simplicité et en termes généraux les principes de la doctrine spirituelle. Ils pourront alimenter la retraite des âmes qui ont besoin de réfléchir sur les données essentielles de la foi.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 21 novembris 1961

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Une œuvre spécialisée pour tout ce qui concerne la **Projection Fixe et Cinématographique dans les Œuvres et Familles catholiques**

●

CINEMATHÈQUE CATHOLIQUE

BRUGES (Gironde)

Abbé Paul Cézat, fondateur

Vente - Location - Echange

Appareils, Vues, Films, Livres, Transformateurs, T. S. F., Télévision, Phonographes, Pick-Up, Magnétophones, Disques, Lampes, Décors, Sièges, etc.

Téléphone 1

LOCATION de FILMS 8mm, 16mm, 9,5mm

MUETS et PARLANTS

FILMS FIXES **(noirs et couleurs)**

●

Tous censurés et très intéressants pour les Œuvres : Ecoles - Patros - Cœurs Vaillants Croisés - Journées de Vocation - Séances paroissiales, etc...

●

Catalogues et notices sur demande

5092

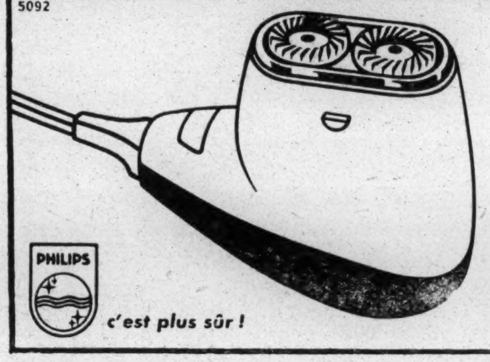

Plus que jamais champion du monde

RASOIR PHILIPS

"STANDARD UNIVERSEL"

65 NF

Lotion Olfran pré-shave: spécialement étudiée pour préparer le visage. Permet de se raser encore plus agréablement.
Lotion Olfran after-shave : rafraîchissante, adoucissante et tonifiante. Sensation de bien-être après le rasage.

PHILIPS

c'est plus sûr !

L'HIVER EST LA!...

Chauffez vite maintenant...

VOS ÉGLISES et SALLES D'ŒUVRES

par l'air chaud pulsé **" ETNA "**

Ets. GUIGUET - Chalon-sur-Saône (SAONE-ET-LOIRE)

Se recommander de la revue

DEVIS GRATUIT

POUR VOS CADEAUX DE NOËL

...Voici de beaux livres à la présentation soignée des lectures agréables et enrichissantes...

Collection « BIOGRAPHIES PAR L'IMAGE »

Livres somptueux — Cadeaux merveilleux

Sélectionnés parmi les 50 meilleurs ouvrages de l'année
Collection des centenaires, en édition brochée ou reliée

CHARLES DE FOUCAULD .... 18 et 28 NF.
LE CURE D'ARS .... 21 et 29 NF.
MONSIEUR VINCENT .... 24 et 32 NF.
EUGENE DE MAZENOD. .... 34 NF.

● ***Deux auteurs qui accrochent les Jeunes et les Adultes***

AIME ROCHE et PAULA HOESL

Quelques titres : (de 3 à 15 NF.)

Le Cavalier des Malouti
Elisabeth de Hongrie
Clartés Australes
Main Offerte
Pureté, mon beau souci
Le Grand-Père des Esquimaux
Chez le Lion de la Montagne
Vagabond du Christ
Avec les Chasseurs de bison
Charles de Foucauld

● ***En Nouveautés :***

« CHANTE MA JOIE » .... **8,70 NF.**
de Paula Hoesl
« UNE FEMME DANS LA MAISON » .... **16,20 NF.**
de Jean Guitton
« PAULINE JARICOT » .... **16,80 NF.**
de Mgr Cristiani.

●

AUX EDITIONS DU CHALET

36, rue de Trion, LYON-5e — 8, rue Madame, PARIS-6e

LIBRAIRIE BERCHE & PAGIS

69, rue de Rennes, **PARIS-VIe**

ACHAT DE BIBLIOTHEQUES et D'OUVRAGES RELIGIEUX

VITRAUX

Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

SOUVENIRS

de Mission, d'Ordination etc...

IMAGES RELIGIEUSES

Plaquettes bois sculpté

Modèles du R. P. Marie-Bernard

ÉDIT. GRANDE TRAPPE, SOLIGNY, Orne

Vient de Paraître :

FRÈRES ET SŒURS MALADES

Par le Chanoine Robert-Henri BARBE
Docteur en Médecine

Préface de Mgr Gilles BARTHE, Evêque de Monaco

In-8° Jésus, 208 p. — Couverture de C. M. PERROT

Tome II : Prix, **8,75** NF. — F°, **9,65** NF.

●

En Préparation :

Jean GAUTIER, P. S. S., Barbey d'Aurevilly :
Ses Amours, son Romantisme.

Mgr MARTINEZ :
Le Saint-Esprit. — T. 3, ***Les fruits de L'Esprit.***

LIBRAIRIE P. TEQUI, 82, rue Bonaparte - Paris-6
C.C.P. Paris 386-21

ETUDES RELIGIEUSES

H. VAN DEN BUSSCHE
Professeur à l'Université de Louvain

L'ÉVANGILE DU VERBE (II)

L'Auteur nous donne ici un commentaire destiné à un large public des chapitres 5-21 de S. Jean. La première partie de ce commentaire a reçu un excellent accueil. Le P. Bouyer assurait, dans la **Vie Spirituelle** (mars 1960) qu'elle guide « fort bien, discrètement et efficacement » le lecteur, grâce à « une science exégétique solide et nuancée ».

Un volume de 80 pages, couv. illustrée **3,75** NF

Rappel :

●

H. VAN DEN BUSSCHE :	**L'Evangile du verbe (I)**	**3,75** NF
″ :	**Le Notre Père . . .**	**4,95** NF
J. P. CHARLIER :	**Le signe de Cana . . . . .**	**4,20** NF
F. NEIRYNCK :	**L'Evangile de Noël . . . . .**	**3,00** NF

●

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE
14bis, rue J. Ferrandi, PARIS

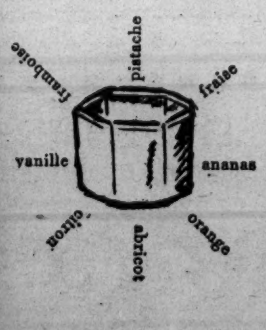

Dès aujourd'hui, avec les extraits de fruits naturels **YALACTA**, *vous pourrez aromatiser selon votre goût, les yaourts que vous faites, vous-mêmes, avec les appareils et ferments* **YALACTA**

VOTRE YAOURT S'IMPOSERA COMME L'ENTREMET LE PLUS FIN ET LE PLUS ÉCONOMIQUE.

YALACTA *vous offre également la possibilité de préparer chez vous, grâce à son ferment* KEFIR, *une boisson agréable, économique et saine. Documention sur demande*
LABORATOIRES **YALACTA**, *51, Rue Lepic, PARIS*

P. MONGOUR, S.D.B. — **80 histoires pour retraites d'enfants**, — 2 vol. in-12 de 191, 230 p. X. Mappus, Le Puy, 1960.

C'est la réédition considérablement amplifiée de *Histoires et légendes*, paru en 1950. T. I : le Salut, le Péché, l'Au-delà ; T. II : la Confession, les Résolutions, l'Eucharistie, la Charité. Ces récits, agréablement présentés, peuvent être lus tels quels aux enfants ; ils saisissent davantage quand ils sont racontés. Il y en a plusieurs de Don Bosco. Les auteurs des autres sont nommés quand on les connaît.

Ces deux volumes viennent compléter la série d'histoires rassemblées dans les deux tomes de « 90 *histoires pour catéchistes* ». L'ensemble forme un tout, pratique et complet, qui rendra grand service.

P. J.-A. de METZ, O.P. — **Allocutions légionnaires.** — In-16 de 232 p., sous couverture en couleurs, 1961. A la Légion de Marie. Mission cathol. B. P. 179. Douala C. C. P. 29-56. (P. de Metz).

Ce petit livre nous vient d'Afrique, où la Légion de Marie a connu un développement extraordinaire. Partout, en ville comme en brousse, de petits groupes de chrétiens ardents se sont formés. Ils se réunissent chaque semaine pour prier, pour se former spirituellement et étudier ensemble l'action apostolique à entreprendre dans leur quartier. Les prêtres étant encore trop rares, ils se réunissent seuls. Pour suppléer à leur absence, le « Directeur spirituel » de la Légion de Marie a composé ce livre qui contient la doctrine de la Légion sous forme de 80 courtes allocutions, de style simple, avec mots imagés, phrases courtes faites pour être interprétées aisément en langues africaines. Dirigeants et Légionnaires y trouveront la nourriture spirituelle dont ils ont besoin.

Chanoine Lucien LEFEBVRE. — **Sur les pas de la Vierge Mère.** — In-12, 240 p., 5 NF., franco, 5,50 NF. 1961. Chez l'auteur, Institut Calo, Berck-Plage.

Excellentes méditations, rédigées d'abord pour être lues au cours des cérémonies du mois de Marie, devant une assistance composée principalement de malades, dames, jeunes filles et enfants — de là leur accent particulier — mais qui sont susceptibles d'être goûtées de tous. On y suit Marie dans sa vie personnelle, cachée, puis dans son influence évangélique et dans sa gloire. Chaque scène évangélique est délicatement décrite, avec l'évocation très détaillée de ses circonstances, et des gloses discrètes suggérées par le récit lui-même. Nous croyons que ces méditations sont destinées à faire grand bien dans tous les milieux.

38

POUR LE CHAUFFAGE
de tous les grands locaux.
églises, cinémas, salles de fêtes, salles de réunions, écoles etc...

L'AIR PULSÉ

avec

CALOMAZOUT

est la solution idéale et économique

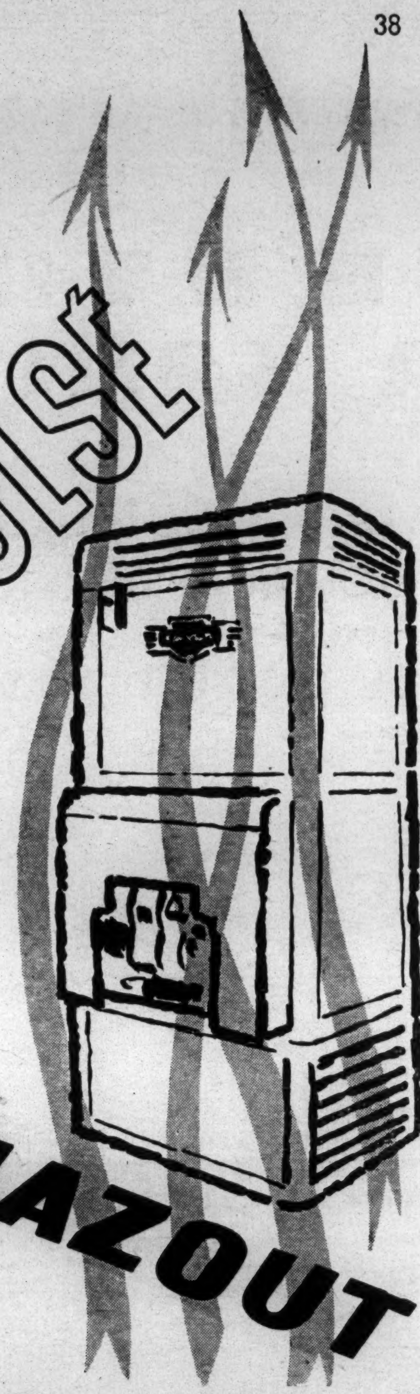

Automaticité complète
Mise en régime immédiate
Rendement calorifique maximum
Aucun risque de gel

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DU MATÉRIEL THERMIQUE " DANTO-ROGEAT "

DOCUMENTATION ET ÉTUDE GRATUITE SUR DEMANDE
A ADRESSER A
Cie DE L'AIR PULSÉ
46, rue Bichat, LYON - Tél. 42-57-31

STATUES RELIGIEUSES — CHEMINS DE CROIX
Styles moderne et ancien
en terre cuite. plâtre de Paris, carton romain et fonte de fer

•

L'UNION INTERNATIONALE ARTISTIQUE
VAUCOULEURS (Meuse) - FRANCE
Les plus vastes établissements d'Art religieux du monde

•

— Conditions spéciales pour statues en magasin
— Facilités de paiement
— Catalogues et devis adressés gratuitement sur demande

C. BARATTI. **Figure e Realtà.** Parabole del Vangelo. — (20× 14) de 184 p., 700 lire. Edit. Ancora, Milan.

On trouvera ici le commentaire de neuf paraboles évangéliques, choisies parmi les plus suggestives : la brebis perdue, le mauvais riche, le grain de sénevé, les invités aux noces, etc. L'auteur en suit pas à pas le déroulement, pour leur donner une explication appropriée et en dégager les leçons sur le ton de l'exhortation, avec des citations et des exemples empruntés à l'actualité. Soulignons un argument apologétique assez inattendu, mais non dépourvu de saveur, que nous y avons relevé : « Pour qui connaît le caractère français, aux yeux duquel rien n'est grand s'il ne porte la marque de Paris, le fait que la France soit devenue catholique sans prétendre que le catholicisme devint français, prouve l'universalité de la véritable Eglise du Christ... » (p. 40).

En vente à l'Ami du Clergé

M. TREMEAU, O. P.
PEDAGOGIE CATECHISTIQUE
Précis de Catéchistique
In-8 (11,5 × 17), 275 p., 4 NF
franco, **4,60** NF.

« En un minimum de pages, il contient presque tout ce qu'il faut pour faire le catéchisme avec succès. »

Une encyclopédie doctrinale, historique et pastorale

•

TABLES GENERALES DE L'AMI DU CLERGÉ

Sixième série : (1934-1950)

Un volume grand in-8, 448 p. sur 2 colonnes

Non broché :	8 NF + port
Broché :	11 NF + 1,50 NF port
Relié :	16 NF + 1,50 NF port

Ces prix sont valables pour la France et l'Etranger.

Les **Editions du Soleil Levant,** 33, rue E. Cuvelier à Namur présentent la collection

L'AVENTURE DE LA SAINTETÉ

Viennent de paraître :

OPÉRATION CHARITÉ : LA VIE ETONNANTE DE VINCENT DE PAUL
Agnès RICHOMME

LE CURÉ D'ARS
Josse ALZIN

272 p., dont 40 d'illustrations photographiques, 12 x 18 : couverture (cartonnée et pelliculée) en quadrichromie, maquette de mise en page de l'Ecole d'imprimerie St-Luc de Tournai.

130 FB. — **15,60** NF

En vente chez votre libraire

Editions CASTERMAN

Vient de paraître dans la collection

RELIGION ET SOCIÉTÉS

François-André ISAMBERT
Chargé de recherches au C. N. R. S.

CHRISTIANISME ET CLASSE OUVRIÈRE

Y a-t-il un mouvement de déchristianisation ouvrière ?
Quels en sont les signes tangibles et les raisons ?

Un ouvrage d'une brûlante actualité.

14 x 20 cm., 264 pages, couverture illustrée et vernie . . . . . 12 NF